



SCOT-AEC DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Projet d'Aménagement Stratégique
Pour un projet de territoire 2027-2047

Juin 2026

PREAMBULE	4
AVANT-PROPOS.....	5
AXE 1 : POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DANS UN TERRITOIRE DE PROXIMITE	6
Orientation 1 : Un territoire équilibré et accessible.....	6
Objectif 1 : Chercher les complémentarités entre les communes pour répondre aux besoins des habitants	7
Objectif 2 : Organiser l'accès aux équipements et services dans toutes les parties du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale et les centres-bourgs.....	9
Orientation 2 : Un territoire d'opportunités pour les habitants	12
Objectif 1 : Développer une économie basée sur la valorisation des ressources locales pour des emplois essaimés sur l'ensemble du territoire.....	12
Objectif 2 : Conforter les sites prioritaires de développement économique les plus attractifs.....	14
Objectif 3 : Développer l'emploi résidentiel qui fournit aussi des services aux habitants.....	15
Orientation 3 : Un territoire inclusif et solidaire.....	16
Objectif 1 : Adapter, améliorer et diversifier l'habitat.....	16
Objectif 2 : Rapprocher les ménages des centres-bourgs.....	17
AXE 2 : POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE A L'AUTHENTICITE BRESSANE PRESERVEE.....	18
Orientation 1 : Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants	18
Objectif 1 : Préserver la trame naturelle locale, support de santé environnementale globale...19	
Objectif 2 : Valoriser les motifs identitaires qui font la fierté et la qualité de vie en Bresse	20
Objectif 3 : Limiter la dégradation de ces espaces naturels et agricoles.....	21
Orientation 2 : Un territoire qui améliore sa performance environnementale dans un contexte de changement climatique	23
Objectif 1 : Anticiper les conséquences du changement climatique et valoriser le bien-être et la santé des habitants	23
Objectif 2 : Considérer l'eau comme une ressource rare à traiter et optimiser	24
Objectif 3 : Améliorer l'équilibre énergétique du territoire.....	25
AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE ADAPTE AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS	29
Orientation 1 : Des habitudes de consommation à orienter par l'aménagement...29	
Objectif 1 : Valoriser l'agriculture comme un pilier de la production locale et de l'alimentation	29
Objectif 2 : Anticiper l'évolution du commerce pour permettre son maintien en proximité et garantir un accès quotidien à l'alimentation et services essentiels	30

Orientation 2	: Des interactions sociales à faciliter.....	31
Objectif 1 :	Mobiliser les espaces collectifs comme supports de rencontre	31
Objectif 2 :	Lutter contre l'isolement social	32
Orientation 3	: Des habitudes de mobilité à accompagner par l'aménagement.....	32
Objectif 1 :	Favoriser les mobilités actives en cœur de bourg et entre les communes	33
Objectif 2 :	Proposer des alternatives à la mobilité individuelle véhiculée et carbonée	33
RECAPITULATIF DES ORIENTATIONS AIR-ENERGIE-CLIMAT		36

DOCUMENT DE TRAVAIL

PREAMBULE

Art. L141-3 du Code de l'urbanisme

« Le **projet d'aménagement stratégique** définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement.

Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de l'existence de friches, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptée aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et en mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne a fait le choix d'élaborer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant également Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les attendus de la stratégie territoriale du PCAET sont également cadrés par le code de l'environnement.

Article R. 229-51 du Code de l'environnement

« La **stratégie territoriale** identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les objectifs stratégiques et opérationnels portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique ».

Le pictogramme suivant indique les éléments relatifs au PCAET.



Un récapitulatif PCAET en fin de PAS synthétise les objectifs de la trajectoire Air-Energie-Climat.

AVANT-PROPOS

Le Projet d'Aménagement Stratégique fixe un **cap nouveau pour la Bresse bourguignonne**, un cap propre aux enjeux locaux ET actuels. Il incarne la vision politique sur le devenir du territoire pour les deux prochaines décennies.

De par son positionnement géographique et son histoire, la Bresse bourguignonne est un territoire dynamique et attractif, dont l'identité bressane est un point fort. Le PAS poursuit trois grands objectifs pour l'avenir du territoire.

Le premier objectif est de placer la **santé des habitants et de l'environnement** au cœur du projet. Non la santé entendue comme l'offre de soins, mais la santé telle qu'elle se construit réellement — dans la qualité du logement, les possibilités de se déplacer à pied ou à vélo, l'accès à une alimentation de proximité, la densité des liens sociaux, la préservation de l'eau, de l'air et des paysages. Ces déterminants, qui façonnent l'essentiel de l'état de santé d'une population, sont précisément ceux que l'aménagement du territoire a le pouvoir d'orienter. En s'inscrivant dans la démarche de l'urbanisme favorable à la santé, le SCoT entend faire de chaque choix d'aménagement futur une décision réfléchie au bénéfice de la santé et du bien-être des habitants et des établissements humains — l'air que l'on respire, les distances que l'on parcourt, les lieux où l'on se rencontre, les milieux que l'on transmet. Car « la santé n'est pas qu'une dépense, c'est un investissement » : investir dans un cadre de vie favorable, c'est prévenir en amont, réduire les inégalités et bâtir un territoire durablement attractif. Le développement d'un territoire où il fait bon vivre est une force pour pérenniser l'attractivité démographique du territoire à horizon 20 ans.

Le deuxième objectif est de conforter **l'attractivité économique du territoire pour soutenir l'emploi local**. La Bresse bourguignonne dispose d'un important vivier d'entreprise et d'atouts forts pour permettre de renforcer des filières existantes ou d'en développer de nouvelles. Dans une recherche d'équilibre emplois-actifs et d'équilibre avec les aires voisines de Châlon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier, le SCoT vise à offrir les meilleures conditions d'accueil pour de nouvelles entreprises et activités : desserte et accessibilité, disponibilités foncières, équipements, etc.

Le troisième objectif est de projeter le territoire dans une **trajectoire plus sobre** qui répond aux enjeux planétaires d'**adaptation et d'atténuation du changement climatique**. L'intégration d'un Plan Climat Air Energie Territorial est un tournant pour l'environnement et pour la qualité de vie de nos habitants d'aujourd'hui et de demain. Il doit permettre de relever le défi du changement climatique par une action commune et coordonnée des politiques publiques acteurs. L'objectif transversal est ainsi de concilier le dynamisme économique et démographique du territoire avec les transitions écologiques et énergétiques.

AXE 1 : POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DANS UN TERRITOIRE DE PROXIMITE

Le SCoT poursuit un objectif de maintenir un territoire de proximité afin d'agir sur les déterminants socio-économiques de la santé de ses habitants : mailler le territoire pour permettre l'accès aux équipements et services, et rapprocher l'emploi de l'habitat.

Dans une logique de renforcement de l'attractivité du territoire mais aussi de sobriété de l'aménagement, le développement résidentiel et des équipements et services s'appuie sur les pôles de la Bresse bourguignonne qui organisent son territoire, tout en permettant aux autres communes rurales de préserver leur attractivité résidentielle, leurs activités locales et leurs services de proximité. Si les pôles constituent les principaux moteurs du développement territorial, les communes rurales doivent pouvoir contribuer à la dynamique locale avec un développement mesuré, adapté à leurs capacités et ressources, dans le respect des objectifs de sobriété foncière.

Le développement économique du territoire s'appuie aussi sur une offre hiérarchisée et complémentaire. Les pôles et zones d'activités, en particulier proches des axes de transport, sont les moteurs du développement économique, accueillant les activités structurantes génératrices d'emplois. Les autres communes participent à cette dynamique en accueillant des activités adaptées à leur tissu économique, à leur cadre de vie et à leurs ressources locales.

À travers cet axe, le SCoT affirme qu'un territoire de proximité est un territoire plus solidaire et plus durable, dans l'objectif de maintenir son attractivité. En renforçant les pôles, en facilitant l'accueil d'entreprises et la création d'emplois, et en améliorant l'offre de logements, la Bresse bourguignonne fait le choix d'un développement qui place l'humain au cœur de son projet de territoire et qui fait de la qualité de vie pour tous les profils de population un moteur de son avenir.

Orientation 1 : Un territoire équilibré et accessible

→ Lecture santé et bien-être

Pour la santé des habitants, l'enjeu est d'agir sur l'un des déterminants les plus puissants en milieu rural : l'accès aux actes de la vie quotidienne — emplois, services, équipements, alimentation, soins. En Bresse bourguignonne, où la distance et la dépendance à la voiture érigent des barrières concrètes, l'organisation territoriale conditionne directement les possibilités de bien vivre et de bien vieillir. L'armature territoriale hiérarchisée du SCoT vise à réduire ces inégalités d'accès en rapprochant les ressources des habitants — un territoire où, déjà, le filet du soin est tenu (10,6 % des habitants sans médecin traitant), ce qui rend l'action sur le cadre de vie d'autant plus décisive.

Objectif 1 : Chercher les complémentarités entre les communes pour répondre aux besoins des habitants

➤ Organisation territoriale

Le SCoT de la Bresse bourguignonne définit une organisation du territoire déclinée en 5 typologies de communes :

Centralité bressane (3)	Louhans-Châteaurenaud Branges Sornay
Pôles d'équilibre (5)	Cuiseaux Cuisery Pierre-de-Bresse Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain-du-Plain Saint-Germain du Bois
Pôles de proximité (9)	Beaurepaire-en-Bresse Bellevestre Mervans Montpont-en-Bresse Montret Romenay Simandre Simard Varennes-Saint-Sauveur
Pôles d'hyper-proximité (4)	Sagy Saillenard Sainte-Croix-en-Bresse Saint-Usuge
Autres communes (66)	

- Positionner durablement la **centralité bressane** en tant que pôle relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier

Pôle structurant à l'échelle de la Bresse bourguignonne, la centralité bressane joue un rôle d'animation et d'attraction sur les différents bassins de vie du territoire, notamment à travers l'ensemble d'équipements et de services dont elle dispose. Accueillant des fonctions diversifiées qui représentent autant de facteurs de rayonnement et d'attractivité, la centralité bressane dispose d'un potentiel d'évolution et de renouvellement des espaces de centralité. L'objectif pour les 20 prochaines années pour la centralité bressane est de développer une offre résidentielle d'habitat diversifiée, attractive et en lien avec les services, les commerces et les emplois. Relancer durablement l'attractivité des 3 communes de la centralité doit permettre au territoire de se positionner durablement en tant que pôle structurant à l'échelle du SCoT, entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier.

- Renforcer les **pôles d'équilibre** en tant que centralités d'appui qui structurent les bassins de vie du territoire

Les 5 pôles d'équilibre du territoire constituent des points d'appui essentiels dans une logique de mutualisation des commerces, équipements et services et des synergies locales. Les pôles d'équilibre doivent voir leur rôle de desserte et d'animation conforté dans une dynamique de requalification des centres-bourgs et de diversification du parc de logements afin d'offrir des conditions d'accueil attractives aux nouveaux habitants tout en répondant à l'évolution des besoins des ménages bressans.

Pôles de services situés à l'interface de plusieurs bassins de vie, les pôles d'équilibre ont par ailleurs un rôle à jouer afin d'organiser des pratiques de proximité et réduire les temps de déplacements des ménages bressans. Cette organisation doit également contribuer à réduire les inégalités d'accès aux ressources essentielles de santé et de bien-être, en rapprochant les habitants d'un socle de services du quotidien : soins de premier recours, commerces alimentaires, équipements publics, lieux de sociabilité et solutions de mobilité.

- Conforter les **pôles de proximité** et **d'hyper-proximité** qui rayonnent sur les communes rurales alentours

Les 9 pôles de proximité du territoire et 4 pôles d'hyper-proximité complètent le maillage au service des habitants et exercent une influence sur les communes rurales avoisinantes. Pour les pôles de proximité, l'objectif du SCoT vise à conforter la dynamique résidentielle sur les pôles de proximité. Pour ces deux niveaux de pôles, le SCoT vise le maintien d'une offre de proximité qui permet de répondre aux besoins quotidiens et d'appoint des ménages, afin de lutter contre la désertification des services et réduire les temps de déplacements en milieu rural. Cette proximité doit être pensée en priorité pour les publics les plus dépendants de l'offre locale : personnes âgées, jeunes, ménages modestes, personnes en situation de handicap ou sans solution de mobilité individuelle.

- Accompagner un développement maîtrisé des **autres communes**, compatible avec la préservation des équilibres du territoire

A dominante périurbaine et rurale, les 66 autres communes du territoire constituent un espace de vie à part entière et s'organisent majoritairement autour de la fonction résidentielle. Le SCoT poursuit un objectif de développement mesuré et maîtrisé qui permette à ces communes d'assurer le renouvellement de leur population, la préservation de l'offre d'appoint existante, notamment en termes de commerces et de services de proximité, et le maintien des équilibres existants entre les espaces artificialisés, naturels et agricoles

➤ **Equilibre résidentiel**

- Viser un objectif de **croissance démographique de +0,15%/an** permettant d'accueillir environ 2000 habitants supplémentaires d'ici 20 ans.
- Garantir un bon accueil des habitants ou leur maintien sur le territoire en **organisant la répartition des futurs nouveaux logements** à produire¹ au regard de cette organisation territoriale dans une logique de rapprochement des logements avec les pôles de services et équipements que sont la centralité bressane, les pôles d'équilibres, les pôles de proximité et hyper-proximité.
 - Produire environ **3 800 logements supplémentaires durant les 20 années** d'application du SCoT (2027-2047), soit un rythme de 190 logements par an.

Niveau armature	Objectif de production de logement associé	Répartition
Centralité bressane (3)	800 logements	21%
Pôles d'équilibre (5)	870 logements	23%

¹ Cette production de logements inclut la production de logements neufs qu'il soit en dent creuse, ou en extension urbaine. Il inclut également la création de logements par démolition / reconstruction, par division de grands logements en plusieurs petits, ainsi que les changements d'usage (ex. local commercial transformé en logement ; ou bâtiment agricole transformé en logement). La réhabilitation de logements déjà existants ou remise sur le marché de logements vacant n'est toutefois pas incluse dans le volume global ici présenté. Cet objectif est inscrit plus bas dans l'orientation 3.

Pôles de proximité (9)	570 logements	15%
Pôles d'hyper-proximité (4)	110 logements	3%
Autres communes (66)	1450 logements	38%

- Prendre en compte les **spécificités de chaque territoire communautaire**, notamment en termes de dynamique d'attractivité résidentielle passée et projetée et de tension, pour adapter les objectifs de développement de chaque niveau de l'armature selon l'EPCI² d'appartenance.

Objectif 2 : Organiser l'accès aux équipements et services dans toutes les parties du territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale et les centres-bourgs

- S'appliquer à réduire les distances pour améliorer l'accès aux équipements et services à toutes les échelles

➤ A l'échelle de l'organisation territoriale du SCoT :

- Pérenniser une offre d'équipements et services d'envergure à l'échelle du SCoT au sein de la **centralité bressane**
 - Renforcer l'offre en équipements principaux qui exercent une influence sur l'ensemble du SCoT : formation supérieure professionnalisante, lycée, organismes basés à la Maison de l'Emploi, EHPAD, résidences intergénérationnelles, équipements sportifs, etc.
 - Développer les transports partagés selon un principe de rabattement vers la centralité bressane afin de limiter l'usage de la voiture, notamment pour l'accès aux services et équipements mais aussi pour les déplacements domicile-travail : aires de covoiturage, parkings relais, transport à la demande...
- S'appuyer sur une offre en équipements et de services complémentaire à la centralité bressane dans les **pôles d'équilibre** :
 - Favoriser la mutualisation des équipements de rayonnement intercommunal dans ces pôles qui sont des centres relais par bassin de vie : EHPAD, services de santé et de soins, équipements scolaires sportifs et culturels, rassemblements pédagogiques intercommunaux... Ces pôles doivent être confortés comme des relais de prévention et d'autonomie, en articulant services de santé, services aux personnes âgées, équipements sportifs, culturels et lieux de vie sociale.
 - Développer le tissu de services de proximité afin de limiter les déplacements longs en direction de la centralité bressane et des agglomérations de Chalon-sur-Saône, Lons-le-Saunier et Mâcon et dynamiser la vie locale en centre-bourg
 - Développer les transports partagés selon un principe de rabattement vers ces pôles d'équilibre afin de limiter l'usage de la voiture, notamment pour l'accès aux services et équipements mais aussi pour les déplacements domicile-travail : aires de covoiturage, parkings relais, transport à la demande... 
- Maintenir une offre en équipements et en services de proximité dans les **pôles de proximité et d'hyper-proximité** :

² Etablissement Public de Coopération Intercommunale

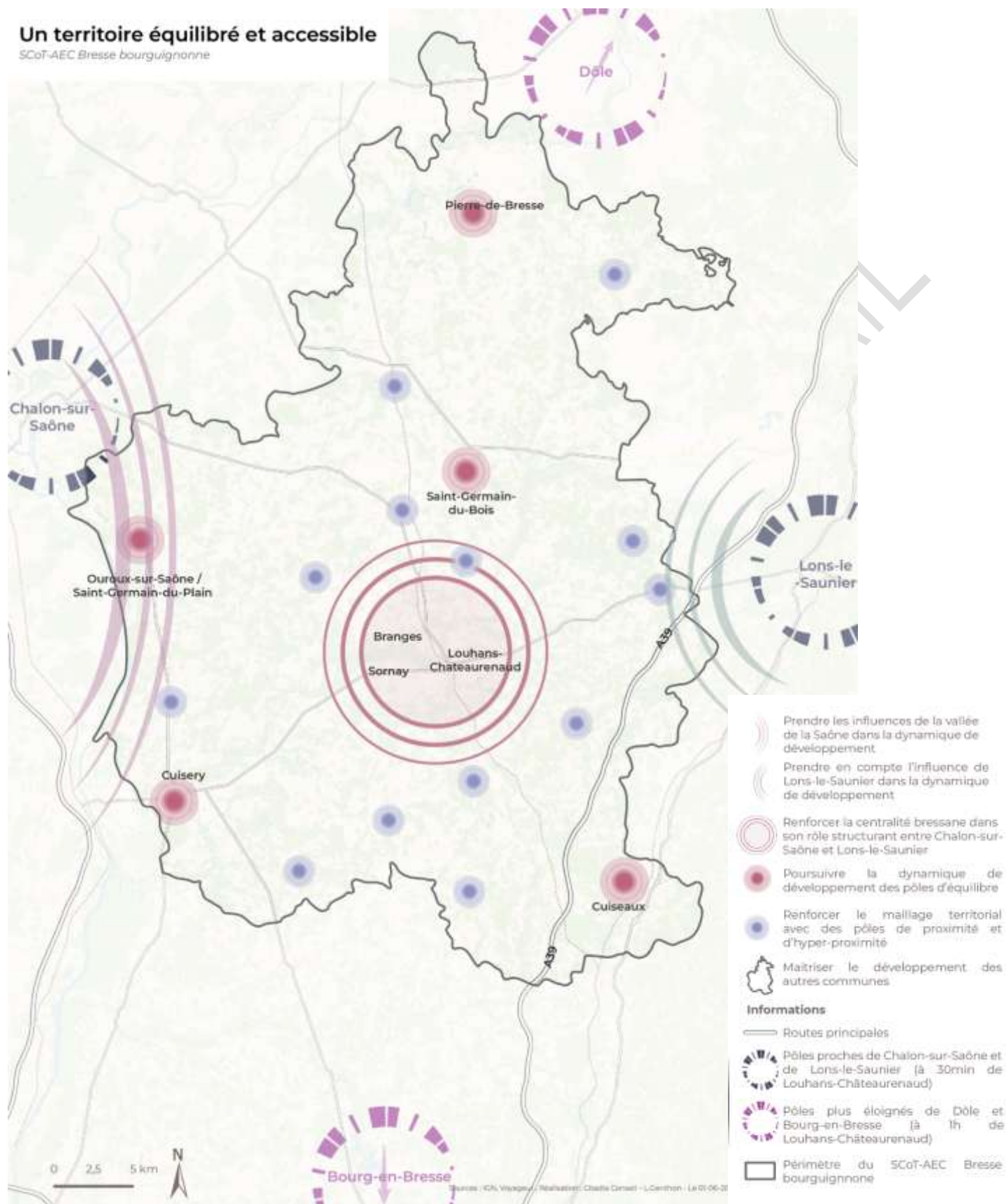
- Lutter contre la désertification des services en milieu rural en s'appuyant sur le noyau de commerces et d'équipements de proximité existant dans ces pôles qui jouent un rôle de relais du « dernier kilomètre »
- Maintenir l'offre de commerces, services et équipements d'appoint existante dans les **autres communes** rurales (commerce isolé, services quotidiens, groupe scolaire primaire, etc.) pour répondre aux besoins de première nécessité des ménages ;
 - Permettre l'accueil de nouveaux équipements et services proportionné aux besoins locaux dans les communes, tout en orientant préférentiellement vers les pôles d'équilibre ou de proximité /hyper-proximité, et en cherchant les mutualisations entre les communes
 - Faciliter les connexions de ces communes vers les pôles d'équilibre et de proximité/hyper-proximité dans une logique de rabattement
- Permettre l'accueil de nouveaux équipements et services de santé dans **toutes les communes**, en portant une attention à sa proximité avec le centre-bourg, leur accessibilité à pied, à vélo ou par transport partagé, et leur connexion avec d'autres équipements et services du quotidien afin de faciliter les parcours des publics fragiles.
- Favoriser le développement d'alternatives pour faciliter l'accès aux équipements et services sans avoir besoin de se déplacer pour les ménages les plus fragiles dans **toutes les communes** : tournées alimentaires, services de soins et de santé à domicile... Ces services doivent être pensés comme des leviers de prévention de la perte d'autonomie, de l'isolement social et du renoncement aux soins.

➤ A l'échelle infra-communale pour toutes les communes :

- Conforter les centres-bourgs de chaque commune en favorisant le retour des ménages vers les centres-bourgs
- Renforcer l'attractivité de ces centres-bourgs en :
 - rapprochant les espaces habités, et notamment les futures constructions de logements, et les espaces équipés pour organiser une mobilité des « courtes distances » et minimiser les besoins en déplacements 
 - assurant un traitement qualitatif des espaces publics et des lieux de sociabilité, conçus comme des supports de santé sociale : accessibles, ombragés, confortables, sécurisants et favorables à la rencontre entre générations
 - améliorant les conditions d'accès au centre-bourg et fluidifiant les circulations, notamment par le maintien des stationnement et l'aménagement en faveur des modes actifs (vélos, marche...) et pour les personnes à mobilité réduite 

Un territoire équilibré et accessible

SCoT-AEC Bresse bourguignonne



Orientation 2 : Un territoire d'opportunités pour les habitants

→ Lecture santé et bien-être

Le travail et le revenu sont des déterminants sociaux de santé de premier ordre : ils structurent le « gradient social » qui veut que la santé se dégrade à mesure que descend la position socio-économique. En Bresse, la modestie des revenus (21 860 €), la pénibilité du tissu productif et la précarité de certains parcours pèsent directement sur la santé physique (troubles musculo-squelettiques) et mentale (risques psychosociaux), identifiée comme priorité locale. Renforcer les opportunités économiques de proximité, c'est agir sur la racine sociale des inégalités de santé.

Objectif 1 : Développer une économie basée sur la valorisation des ressources locales pour des emplois essaimés sur l'ensemble du territoire

➤ Mettre en valeur et renforcer les savoirs faire locaux pour consolider le tissu entrepreneurial existant

- Favoriser l'accueil, le maintien et la transmission des entreprises locales (industrielles, commerciales, artisanales et agricoles) qui constituent le « socle » du développement local et endogène
- Soutenir les activités et établissements du secteur agroalimentaire qui participent à la transformation / valorisation des productions agricoles locales
- Apporter une réponse adaptée aux besoins des secteurs d'activités industriels emblématiques du territoire (filière métallurgie et plasturgie notamment) et favoriser les échanges et synergies entre acteurs du monde économique
- Développer, consolider et structurer les filières artisanales présentant un potentiel de développement à court et moyen terme, comme :
 - les filières de la transition : activités du bâtiment spécialisées dans la rénovation, réparation et le réemploi, les modes actifs / électriques, l'écoconstruction et les filières de produits biosourcés, la transformation et conditionnement de produits alimentaires (par ex.).
 - les filières artisanales en lien avec un objectif d'accompagnement pour l'aménagement et la mise en valeur des centres bourgs, des monuments inscrits et classés, du patrimoine bâti remarquable et des modes de construction bressans.
- Poursuivre les efforts de réduction des déchets à la source à l'échelle du territoire en accompagnant les collectivités à la sensibilisation de l'ensemble des usages (particuliers, collectivités et entreprises) et encourager le développement des filières de valorisation des déchets (BTP, fraction organique, etc.), de réemploi et de réparation.
- Encadrer les implantations de transports et logistiques en les orientant en priorité vers les franges est et ouest du territoire en tirant profit de la proximité des échangeurs autoroutiers de l'A6 et de l'A39. Accueillir ces activités sous condition d'une optimisation du foncier utilisé.

➤ Mettre en valeur l'identité territoriale et le patrimoine pour renforcer la filière touristique et tendre vers un « tourisme de séjour »

- Accompagner le développement de la filière touristique déjà présente sur le territoire bressan et faire rayonner une image « Bresse bourguignonne » :

- Tourisme vert et de loisirs : randonnée pédestre, tourisme fluvial sur la Seille, voie verte bressane, cyclotourisme, découverte des paysages bressans...
- Tourisme patrimonial : châteaux, églises, fermes bressanes...
- Tourisme culinaire et gastronomique : productions agricoles locales, AOC/AOP, marchés, foire...
- Compléter le maillage des itinéraires touristiques existants (itinéraires de grandes randonnées, voies vertes et véloroutes, balades vertes, tourisme fluvial...) autour de la richesse patrimoniale (châteaux, églises...), culturelle (éco-musées...) et paysagère (espaces naturels sensibles...) du territoire
- Développer une offre de découverte patrimoniale à travers des circuits thématiques, parcours d'interprétation, balades pédagogiques et ludiques... autour des éléments patrimoniaux encore méconnus mais identitaires du territoire Bressan (fermes bressanes, lavoirs, arbres remarquables...) et des lieux touristiques autour de la gastronomie et du terroir (foire, ferme).
- Améliorer la connaissance et la visibilité des sites touristiques majeurs du territoire : l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne, la baignade biologique à La-Chapelle-Saint-Sauveur, le centre-ville de Louhans, le tourisme fluvial sur la Seille, le domaine de Louvarel à Champagnat, centre de Cuisery, etc.
- Développer des équipements et activités de loisirs pour répondre à une demande importante en matière d'activités récréatives de plein air
- Accompagner le développement des activités touristiques vers des modèles durables et responsables, et adapter les projets touristiques intégrés dans un espace naturel remarquable aux sensibilités écologiques qu'il présente
- Faire émerger et structurer une offre d'hébergement et de restauration diversifiée pour améliorer l'accueil de la clientèle touristique sur le territoire : hébergement de groupe, gîtes collectifs, hôtellerie-restauration...
- Accompagner la montée en gamme et l'adaptation de l'offre d'hébergement touristique existante, hôtellerie notamment
- **Mettre en valeur et gérer les espaces naturels et agricoles pour renforcer les filières d'exploitation des sols et ressources locales associées**
- Contribuer au bon fonctionnement des exploitations agricoles et à la pérennisation du foncier agricole en limitant le phénomène d'artificialisation des sols (*voir l'axe 2 pour les objectifs du volet agricole*)
- Contribuer au développement et à la structuration de filières locales de production de matières et matériaux biosourcés, tenant compte des enjeux écologiques des milieux :
 - Valoriser les productions de matériaux de construction biosourcés, contribuant à la réduction de la pression sur les carrières et au stockage de carbone
 - Valoriser une exploitation durable des peupleraies, à destination de la production d'emballage
- Favoriser la structuration et à la résilience des filières « bois » : 
 - Valoriser la filière bois-bocager, en priorité pour la ressource en bois-énergie
 - Accompagner les propriétaires forestiers dans une gestion sylvicole durable et adaptée au changement climatique
 - Contribuer à la consolidation et au développement des filières régionales "bois-énergie" et "bois construction", dans une dynamique de valorisation locale des productions issues des forêts boisements et du bocage
- Poursuivre, conforter et planifier l'exploitation des carrières situés à Fretterans et Pierre-de-Bresse, en limitant les nuisances et pressions sur les milieux

Objectif 2 : Conforter les sites prioritaires de développement économique les plus attractifs

➤ Conforter la structure économique du territoire

- Construire une stratégie économique fondée sur la complémentarité plutôt que sur la concurrence en confortant le rôle des pôles économiques existants, et en coordonnant le développement des espaces d'activités avec les territoires voisins
- Rapprocher les bassins de vie et d'emploi pour affirmer l'attractivité économique du territoire vis-à-vis des bassins d'emploi extérieurs :
 - Conforter et développer les bassins d'emploi structurants du territoire, notamment sur les communes de la centralité bressane et Cuisery.
 - Organiser les bassins d'emploi locaux sur les pôles d'équilibre de Saint-Germain-du-Bois, Pierre-de-Bresse, Cuiseaux et Ouroux-sur-Saône/ Saint-Germain-du-Plain pour favoriser le développement et le maillage de l'activité économique sur l'ensemble du territoire.
- S'appuyer sur la desserte autoroutière (A6 et A39) sur les franges est et ouest, et sur la desserte ferroviaire (Ligne TER de la Bresse) pour développer l'attractivité et la visibilité économique du territoire, comme à Beaurepaire-en-Bresse, Cuisery, et au Miroir...
- Préférer le renforcement des sites d'activités économiques existants dans les pôles et secteurs cités précédemment, à la création de nouveaux sites, afin d'y développer l'accueil d'emplois productifs (industrie, artisanat, etc.)
- Privilégier la création des éventuels nouveaux sites proches de ceux existants
- Développer une offre en immobilier d'entreprises favorisant l'implantation des entreprises sur le territoire : ateliers relais, locaux d'activité, villages d'entreprises...

➤ Renforcer l'attractivité économique des sites actuels et futurs

- Privilégier le renouvellement, la densification et l'optimisation des sites économiques existants afin de renforcer les effets positifs de concentration entre entreprises et d'améliorer la compétitivité de des sites d'activités, tout en respectant les objectifs de sobriété foncière
- Améliorer la qualité d'aménagement des sites économiques et assurer une montée en gamme des projets de création ou d'extension de sites économiques pour améliorer leur attractivité et leur intégration :
 - Promouvoir des aménagements qualitatifs et durables : qualité architecturale des constructions, végétalisation des espaces imperméabilisés, des toitures et des parkings, préservation de zones tampons avec l'habitat, développement des énergies renouvelables, système de gestion alternative des eaux pluviales, limitation des nuisances sonores, maîtrise des flux poids lourds, réduction des îlots de chaleur, qualité de l'air, cheminements sécurisés pour les salariés etc. 
 - Soigner particulièrement l'intégration et la qualité paysagère des zones d'activités économiques existantes et futures situées le long des axes de découverte du territoire et en entrée de bourg.
 - Tirer profit des projets de développement ou de requalification des zones d'activités économiques situées en extension du tissu urbain pour requalifier les secteurs de frange peu qualitatifs.
 - Conserver une bonne couverture numérique en très haut débit en tant que facteur d'attractivité économique et support de développement pour les filières innovantes.
- Améliorer le niveau de services aux entreprises au sein des sites économiques : mutualisation de l'offre en équipements collectifs et en stationnement, gestion des flux, services aux employés en favorisant notamment les initiatives de transports partagés inter-entreprises.

➤ **Accompagner les acteurs économiques dans leurs transitions écologique et énergétique**



- Favoriser la durabilité et la transition des activités économiques en valorisant les synergies locales :
 - Engager les entreprises industrielles et tertiaires dans des démarches de réduction de leur impact environnemental (consommations énergétiques, besoins en eau, en matériaux, etc.)
 - Favoriser la mise en réseau des acteurs économiques du territoire à différentes échelles, pour encourager le développement de démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale,
 - Accompagner à la mise en place de pratiques durables, en mobilisant les actions d'animation portées par les acteurs institutionnels et locaux.
 - Objectif PCAET : une baisse des consommations énergétiques de 46 % pour le secteur industriel et de 15% pour le secteur tertiaire à horizon 2050 (référence 2022).

Objectif 3 : Développer l'emploi de proximité qui fournit aussi des services aux habitants

- Au-delà des pôles économiques structurants et bassins d'emplois, accompagner le développement des filières artisanales au sein de toutes les communes avec l'accueil d'activités adaptées à leurs capacités, leur identité rurale et leurs ressources, dans un objectif de renforcer leur rôle de lien social de proximité
- Préserver de bonnes conditions d'implantation pour les petites entreprises existantes (artisanat et commerce) à proximité des bourgs, dans la limite d'activités peu impactantes et compatibles avec l'habitat
- Encourager le développement de l'économie présentielle (services à la personne, commerces, services publics...) dans tous les centre-bourgs pour renforcer leur attractivité et rapprocher emploi et habitat. Cette économie constitue un levier de santé, en soutenant les revenus locaux, l'accès aux services, le lien social et l'accompagnement du vieillissement.
- Promouvoir les démarches aujourd'hui affirmées en matière d'accès à l'emploi en milieu rural en lien avec les nouvelles technologies : télétravail, « co-working », etc.

Orientation 3 : Un territoire inclusif et solidaire

→ Lecture santé et bien-être

Le logement et le lien social sont deux déterminants de santé majeurs sur lesquels l'aménagement a une prise directe. Un habitat inadapté augmente les chutes, l'inconfort thermique et la perte d'autonomie ; l'isolement dégrade la santé mentale. Or, la Bresse bourguignonne conjugue un vieillissement marqué et une forte proportion de personnes âgées seules (47,5 % des plus de 80 ans). Adapter et diversifier l'habitat (pensé pour tout type de public – handicap, précaire...), le rapprocher des services et des lieux de vie, et l'adaptation aux conditions climatiques, c'est faire du cadre bâti un levier de prévention et d'autonomie — bien avant que la question ne devienne médicale ou médico-sociale.

Objectif 1 : Adapter, améliorer et diversifier l'habitat

- Faire de l'habitat un levier de prévention en agissant sur les principaux déterminants de santé liés au logement : confort thermique, qualité de l'air intérieur, adaptation au vieillissement, prévention des chutes, lutte contre la précarité énergétique et accès à un logement abordable.

➤ Proposer une nouvelle offre de logements adaptée aux besoins

- Diversifier l'offre de logements pour permettre des parcours résidentiels complets dans le respect des objectifs de mixité sociale et répondre à l'évolution des besoins :
 - Améliorer et diversifier l'offre en logements à destination des jeunes ménages : petits logements, logements étudiants, offre en accession à la propriété, etc.
 - Assurer une production de logements adaptés à l'accueil des personnes âgées, défavorisées et à mobilité réduite (petits logements plus faciles à entretenir, logement de plain-pied, etc.) ;
 - Renforcer l'offre en logements aidés pour répondre aux besoins des ménages modestes et des jeunes : parc communal, logements locatifs sociaux, accession sociale...
- **Dans la centralité bressane et les pôles d'équilibre**, qui ont un parc de logement plus important et avec plus de potentiel, mettre en place cette diversification en mettant l'accent sur la requalification du parc existant : division de logements, reconquête de la vacance en centre-bourg proche des services, etc. Privilégier le renforcement de l'offre de logements aidés dans ces pôles.
- **Dans les pôles de proximité**, proposer une offre adaptée aux besoins de ménages disposant des besoins spécifiques au regard des capacités de chaque pôle.
- **Dans les pôles d'hyper-proximité et autres communes**, diversifier l'offre d'habitat par des opérations très ciblées proches des centres-bourgs visant un renouvellement mesuré du parc de logements parfois vieillissant.

➤ Favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements



- Requalifier le parc résidentiel pour améliorer le niveau de confort, la performance environnementale et l'attractivité du parc :
 - Favoriser la **remise sur le marché d'environ 240 logements vacants** en particulier dans la centralité bressane, les pôles d'équilibre et au nord du territoire, plus touché. Augmenter les remises sur le marché après réhabilitation et/ou rénovation thermique.
 - Poursuivre et massifier les démarches de rénovation énergétique globale sur tout le territoire, avec les propriétaires privés, les bailleurs et les acteurs de l'accompagnement, en faveur d'une baisse de la précarité énergétique des ménages et de l'adaptation aux surchauffes estivales, : **environ 75% des logements à rénover d'ici 2050** pour atteindre l'objectif de réduction des consommations du résidentiel de -44% entre 2022 et 2050 (soit,

28 500 logements au total, avec une moyenne annuelle de 400 par an sur la période 2027-2032, puis une accélération du rythme des rénovations).

- Accompagner une transition vers des modes de chauffage plus performants et moins émetteurs de polluants atmosphériques, développer les systèmes de chauffage collectifs.
- Appliquer les principes du bioclimatisme pour les réhabilitations et les constructions pour limiter les besoins en chauffage et climatisation, adapter les logements aux fortes chaleurs, et ainsi réduire les factures énergétiques des ménages.
- Promouvoir l'usage de matériaux biosourcés dans la rénovation et dans la construction.

Objectif 2 : Rapprocher les ménages des centres-bourgs

- Assurer une production neuve de logements en proximité des centres-bourgs offrant équipements, services, commerces et donc permettre de prolonger l'autonomie résidentielle, de limiter les ruptures de parcours et de réduire les risques liés à l'inadaptation du logement, notamment les chutes et l'isolement.
 - Adapter les choix de localisation des productions neuves en fonction des morphologies de village dans l'optique de renforcer les centres.
 - Diversifier les formes urbaines par la production d'habitat en individuel groupé ou en petit collectif adapté aux ambiances villageoises.
 - Définir et affirmer des limites pour contenir l'urbanisation et ainsi assurer une composition cohérente des espaces qui conforte les centres-bourgs, ou autres espaces, équipés.
 - Eviter l'urbanisation linéaire et diffuse en préférant une urbanisation compacte qui permet d'établir un projet de territoire cohérent et d'assurer une optimisation du foncier consommé (arrêt du mitage...).
- Requalifier le parc de logements en particulier dans les centres-bourgs et dans le centre-ville louhannais :
 - S'engager dans le renouvellement du parc de logements pour renforcer l'attractivité des bourgs et du bâti ancien bressan.
 - Favoriser la réhabilitation du parc ancien et de la trame bâtie traditionnelle afin de valoriser le patrimoine rural et vernaculaire.

AXE 2 : POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE DANS UN TERRITOIRE A L'AUTHEENTICITE BRESSANE PRESERVEE

En Bresse bourguignonne, la qualité du cadre de vie constitue le socle de l'identité du territoire et l'une des principales raisons de son attractivité. Les paysages ouverts, le maillage de bourgs et hameaux, les espaces agricoles et naturels, le patrimoine bâti, les haies, les forêts, les cours d'eau et les mares, ainsi que les savoir-faire qui leur sont associés, composent un patrimoine vivant qu'il convient de préserver et de transmettre.

Dans un contexte de transitions écologique et climatique, le SCoT affirme la volonté de faire de ces richesses un moteur de développement. Préserver l'authenticité bressane ne signifie pas figer le territoire, mais accompagner son évolution en s'appuyant sur ce qui fait sa singularité. Il s'agit de concilier accueil de nouveaux habitants, et préservation des paysages, des ressources et des équilibres qui fondent la qualité de vie.

Cette ambition invite à penser chaque projet d'aménagement comme une opportunité de renforcer le caractère de la Bresse bourguignonne. Elle encourage des villages et des villes plus agréables à vivre, un patrimoine valorisé, des paysages préservés, une nature plus présente au quotidien. Elle vise également à renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique.

À travers cet axe, le SCoT fait le choix d'un développement qui ne sacrifie ni l'identité ni la qualité du territoire. Il affirme que l'attractivité de la Bresse bourguignonne repose avant tout sur sa capacité à offrir un cadre de vie authentique, accueillant et durable, où patrimoine, paysages, nature et qualité des espaces de vie constituent les fondements d'un projet partagé pour les décennies à venir.

Orientation 1 : Un patrimoine naturel bressan à valoriser pour répondre au bien-être des habitants

→ Lecture santé et bien-être

Le capital naturel agit sur la santé par deux voies que l'aménagement maîtrise. La première, préventive : préserver les milieux limite les expositions aux pollutions diffuses — un enjeu réel en Bresse (nitrates de 25 à 50 mg/l localement, pesticides, ambroisie allergisante). La seconde, promotrice : l'accès régulier à la nature réduit le stress et l'anxiété et favorise l'activité physique. L'enjeu d'accès équitable à la nature de proximité est plus fort pour les habitants des centres-bourgs et centres-villes, les enfants, les personnes âgées et les ménages ne disposant pas de jardin.

*C'est ici que l'approche Une Seule Santé (One Health) prend tout son sens : la chaîne bocage-biodiversité-eau-santé montre que protéger l'écosystème et protéger l'habitant relèvent d'une même décision. Préserver ces espaces, c'est aussi honorer les **services écosystémiques** qu'ils rendent au territoire et au-delà.*

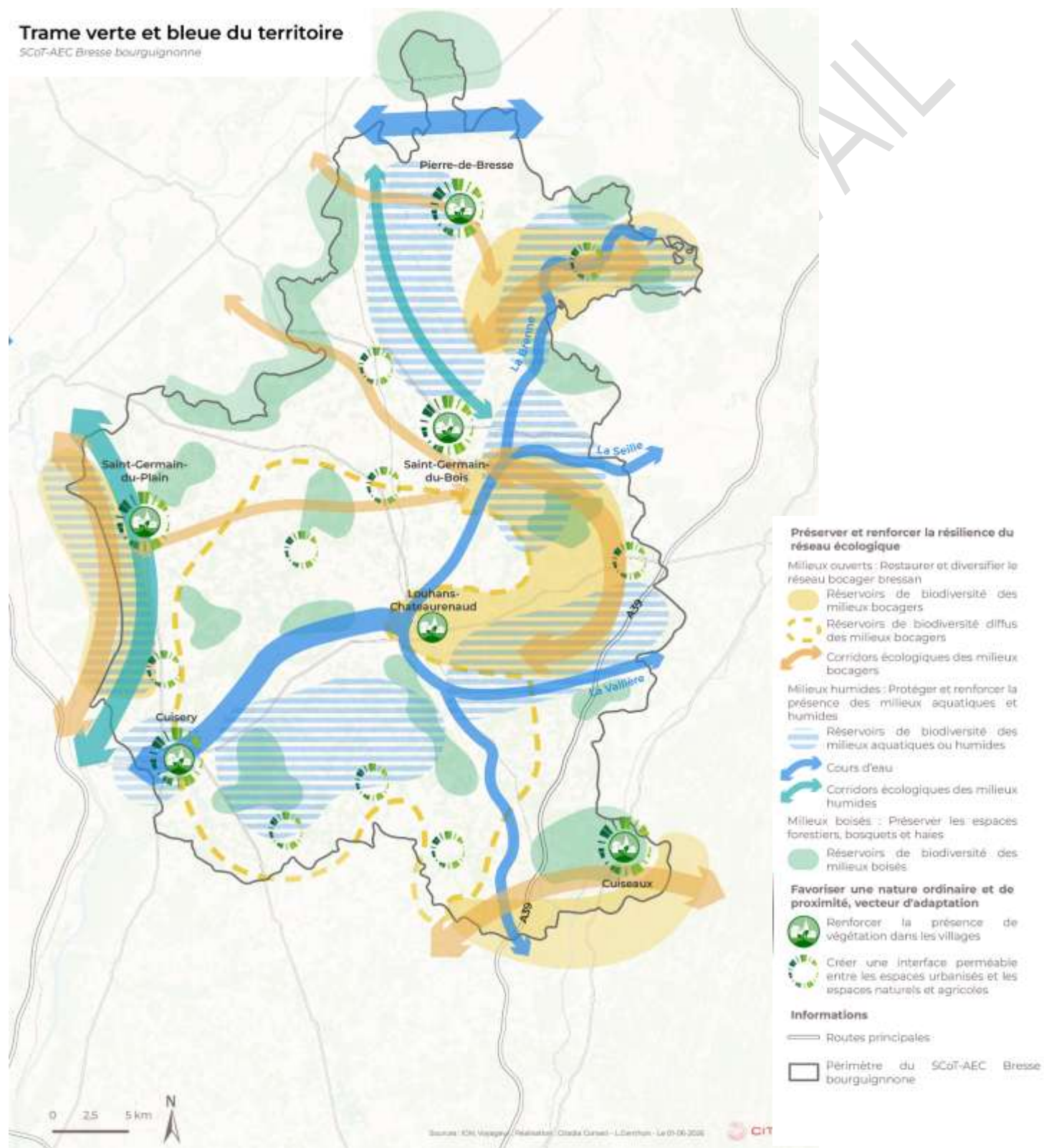
Focus Climat : Les puits de carbone

Dans le cadre du contexte bressan agricole, le potentiel de développement de la séquestration de carbone porte principalement sur les haies et les pratiques agricoles valorisant la place des arbres et arbustes. En effet, le potentiel de séquestration dans les espaces forestiers doit s'entendre comme un objectif de maintien au regard des dépérissements, sécheresses, etc. Il en va de même pour les zones humides, dont l'objectif est la préservation. Ainsi, tous les objectifs visant la préservation de la biodiversité, et du renforcement du bocage bressan contribuent à la séquestration de carbone locale.

Objectif 1 : Préserver la trame naturelle locale, support de santé environnementale globale



Les trames écologiques sont le support de multiples fonctions : cadre de vie et paysages, santé, séquestration de carbone, gestions des risques naturels, maintien de la biodiversité locale et régionale, fourniture de ressources, etc. Leur préservation répond donc à plusieurs objectifs transversaux, notamment au travers de la préservation du bocage bressan, des zones humides ou des espaces boisés.



➤ Préserver et renforcer la résilience du réseau écologique



- Préserver les réservoirs de biodiversité les grandes structures et éléments paysagers contribuant à la fonctionnalité écologique ainsi qu'à la séquestration du carbone sur le territoire (espaces forestiers, zones humides, haies, etc.).
- Préserver et restaurer les corridors écologiques, à une maille fine et en articulation avec les réservoirs des territoires voisins et limiter l'urbanisation dans les secteurs de corridors écologiques pour préserver leur fonctionnalité écologique ;
- Décliner l'armature de trames écologiques, pour tenir compte des enjeux spécifiques des milieux et assurer l'articulation avec les enjeux d'adaptation et paysagers
 - **Trame des milieux ouverts** (comprenant milieux ouverts mosaïque et milieux ouverts secs) : Restaurer et diversifier le réseau bocager bressan, notamment dans les secteurs qui présentent un bocage devenu relictuel, pour améliorer la fonctionnalité écologique des espaces agricoles ;
 - **Trame des milieux humides et trame des cours d'eau** : Protéger, renforcer et pérenniser la présence des milieux aquatiques et humides, fortement présents (zones humides, mares, étangs, fleuves, rivières, canaux etc.) ainsi que les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau, pour assurer leurs différentes fonctions et améliorer la connaissance.
 - **Trame boisée** : Préserver les espaces boisés, bosquets et haies, qui constituent un maillage diffus sur le territoire ; Protéger les lisières boisées, notamment aux abords des espaces agricoles, pour assurer un espace de transition écologique fonctionnel ; Mobiliser les acteurs de la filière sylvicole, forestière et bocagère dans la lutte contre l'impact du changement climatique, ainsi que la prévention des incendies

➤ Favoriser une nature ordinaire et de proximité, vecteur d'adaptation

- Préserver les espaces de nature ordinaire au sein des espaces agricoles, en lien avec les trames bocagères et boisées : arbres isolés, alignements d'arbres, talus, murets, etc.
- Créer une interface perméable entre les espaces agricoles / naturels et les espaces urbanisés :
 - Assurer la continuité des échanges de biodiversité dans le tissu bâti, principalement dans les pôles d'équilibre, de proximité et dans les communes situées au cœur de l'espace rural.
 - Maintenir et renforcer les coupures vertes entre les bourgs, valoriser les espaces de vergers à proximité des bourgs
- Renforcer la présence de nature dans les villes et villages, facilitant l'accès à la nature :
 - Maintenir et développer des espaces de nature, en lien avec les enjeux de qualité urbaine),
 - Favoriser les essences locales, adaptées au changement climatique
 - Interdire la plantation d'espèces invasives pour renforcer la biodiversité locale et limiter le développement des plantes allergisantes ;
 - Corréler éclairage public et protection de la biodiversité en généralisant dans le territoire la mise en place de dispositifs adaptés.
- Faire de la perméabilité des sols un levier de préservation de la nature ordinaire et de proximité, en favorisant des projets d'aménagement qui laissent une place au vivant

Objectif 2 : Valoriser les motifs identitaires qui font la fierté et la qualité de vie en Bresse

- Préserver la qualité paysagère de la Bresse bourguignonne pour lutter contre l'uniformisation et la banalisation des paysages, en valorisant les espaces, bâtis et paysages locaux :
 - Préserver le patrimoine des bourgs et des hameaux en respectant l'harmonie du bâti ou des aménagements ;
 - Préserver le patrimoine vernaculaire : fermes bressanes, lavoirs, pigeonniers, châteaux...

- Préserver le paysage de la plaine bressane : haies bocagères, bosquets, arbres isolés, massifs forestiers
- Affirmer et mettre en valeur la présence de l'eau : cours d'eau et leur berges, mares, etc.
- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage.
- Pérenniser l'architecture bressane tout en favorisant le développement d'une architecture plus contemporaine articulée autour de ses spécificités.
- Requalifier les entrées de ville considérées comme fragilisées ou en manque d'affirmation afin d'améliorer la lecture du paysage urbain.
- Promouvoir la qualité architecturale lors des réhabilitations pour valoriser le patrimoine bâti traditionnel, notamment en centre-ville de Louhans et dans les autres bourgs à valeur patrimoniale.
- Promouvoir des formes urbaines durables ne portant pas atteintes au caractère des paysages naturels ou urbains environnants, économes en espace et en énergie, comme de l'habitat individuel groupé, du petit collectif adapté aux ambiances villageoises, etc.

Objectif 3 : Limiter la dégradation de ces espaces naturels et agricoles



- Poursuivre un objectif de sobriété foncière et de réduction progressive de l'artificialisation des sols en cohérence avec l'objectif national du Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 :
 - 2021-2030 : tendre vers la réduction de 60% de la consommation foncière d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à la consommation mesurée sur la période de référence 2011-2020
 - 2031-2040 : amplifier les efforts de sobriété foncière avec un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation de 45% par rapport à l'artificialisation estimée sur la période 2021-2030
 - 2041-2050 : poursuivre la réduction du rythme de l'artificialisation afin d'atteindre zéro artificialisation nette des sols en 2050

Cet objectif de sobriété foncière sera atteint dans le respect des objectifs suivants :

- S'engager prioritairement dans le réinvestissement des espaces urbains existants et renforcer les capacités d'action des acteurs du territoire sur le volet résidentiel
 - Réaliser une partie de l'objectif de production de logements en remobilisant et optimisant le parc existant marché pour réinvestir notamment les bourgs et les hameaux : réhabiliter des logements vacants et faciliter leur remise sur le marché, faciliter la division de grands logements existants sous-occupés, faciliter les changements de destination, etc.
 - Renforcer les espaces déjà urbanisés des bourgs et hameaux en favorisant les constructions au sein des enveloppes bâties et en utilisant le potentiel foncier disponible (dents creuses, divisions parcellaires, etc.)
 - Travailler avec les acteurs locaux pour produire des opérations d'aménagement d'ensemble sur le potentiel foncier disponible : bailleurs sociaux, promoteurs, etc.
- Accueillir de nouvelles activités par l'optimisation des espaces économiques existants ou d'espaces délaissés
 - Optimiser prioritairement le potentiel foncier disponible dans les zones économiques existantes : dents creuses, espaces viabilisés, etc.
 - Améliorer la densité
 - Mobiliser les friches d'activités économiques notamment celles disposant d'un embranchement ferré ou bénéficiant d'une proximité avec d'autres activités économiques ou infrastructures ; et les bâtiments d'activités vacants qui constituent des opportunités foncières supplémentaires.

- Envisager des projets d'ouverture à l'urbanisation lorsque les projets ne peuvent être accueillis dans l'urbanisation existante. Ces ouvertures à l'urbanisation doivent :
 - Favoriser prioritairement le renforcement des centres-bourgs et du centre-ville louhannais
 - Être limitée dans les hameaux
 - Être évitée dans le diffus pour les poches d'habitat isolés (non considérés comme des hameaux) afin de stopper le mitage du territoire
 - Privilégier les espaces avec des équipements, infrastructures, réseaux déjà existants.
 - Garantir la préservation de la qualité des paysages bressans et les fonctionnalités agricoles du territoire
- Appliquer le principe de la démarche Éviter-Réduire-Compenser pour tout projet susceptible d'artificialiser les sols
 - En ce sens, faire de la renaturation un nouveau levier d'aménagement du territoire, pour reconquérir des terres artificialisées, désimperméabiliser des sols et restaurer des fonctions écologiques (ex. zones humides), dans une logique de compensation en dernier recours.

Orientation 2 : Un territoire qui améliore sa performance environnementale dans un contexte de changement climatique

→ Lecture santé et bien-être

Le changement climatique et les expositions environnementales sont des déterminants qui amplifient toutes les vulnérabilités préexistantes. En Bresse, la précarité énergétique (jusqu'à 26,2 % des ménages en Bresse Nord), un parc ancien (33 % d'avant 1945) et une population âgée se combinent pour exposer les plus fragiles à la chaleur, au froid, au bruit (axes A39, RD 978) et à un air dégradé. Réduire ces expositions par l'aménagement — sobriété énergétique, isolation, distances aux nuisances, sécurisation de l'eau — n'est pas une mise en conformité : c'est faire de chaque projet un acte de prévention sanitaire et de réduction des inégalités.

Objectif 1 : Anticiper les conséquences du changement climatique et valoriser le bien-être et la santé des habitants



➤ Aménager pour réduire l'exposition aux risques



- Intégrer les risques technologiques et naturels comme éléments décisionnaires pour les choix de localisation des projets d'habitat et d'équipements :
 - Tenir compte des risques identifiés sur le territoire : inondations, mouvements de terrain et retrait-gonflement des argiles, incendies,
 - Intégrer l'aggravation des risques naturels face au changement climatique et leurs éventuelles conséquences sur les risques technologiques
 - Limiter le développement urbain dans les zones encore non réglementées à travers des secteurs d'inconstructibilité
- Préserver les personnes et les biens en valorisant les solutions fondées sur la nature dans les aménagements pour réduire l'exposition aux risques naturels (ex. Préservation des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau pour lutter contre les inondations)
- Prendre en compte les risques et les nuisances potentiels dans les choix de localisation des projets à vocation économique
- Assurer la gestion de crise et post-aléa, en mobilisant les acteurs locaux et outils (PICS) permettant une bonne réactivité et la mise en place de solutions pérennes issues des retours d'expérience

➤ Préserver la santé des habitants



- Réduire l'exposition aux nuisances sonores :
 - Limiter tout nouveau développement urbain dans les périmètres du classement sonore des voies principales (A39, le long de la RD 978, voies ferroviaires notamment) ;
 - Réduire la vulnérabilité des personnes face aux nuisances sonores en généralisant les efforts d'isolation dans les bâtiments existants ;
- Réduire l'exposition à une qualité de l'air dégradée :
 - Améliorer la connaissance de la qualité de l'air intérieur et extérieur
 - Tenir compte de la proximité aux zones de concentrations en polluants dans les choix d'aménagement, en particulier concernant les populations fragiles et intégrer des mesures barrières lorsque nécessaire,
 - Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, à travers l'amélioration de la qualité de l'air extérieur, et l'accompagnement sur les mesures d'amélioration (produits, usages) ;

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air extérieur à travers les mesures relatives à la réduction des consommations d'énergie, à la consommation d'ENR, à l'accompagnement des filières agricoles (pesticides, NH3) et aux espèces végétales (pollens)
- Maîtriser la circulation des poids-lourds à proximité de secteurs recevant des publics sensibles à une mauvaise qualité de l'air.
- Assurer la gestion des épisodes de pollution (ozone, particules fines) pour réduire l'exposition des populations, mobiliser les services de communication et de santé
- Réduire l'exposition à des pollutions issues des sites pollués :
 - Améliorer la connaissance sur les sites potentiellement pollués
 - Poursuivre les initiatives de requalification des sols pollués
 - Éviter toute nouvelle pollution en accompagnant l'implantation des nouvelles entreprises.
- Adapter les espaces bâtis aux surchauffes :
 - Privilégier un bâti respectant les principes du bioclimatisme : maximisation des apports solaires dans le bâti pour limiter les besoins en éclairage et en chauffage, aération naturelle, protection aux vents d'hiver, matériaux et couleurs utilisés...).
 - Envisager la végétalisation comme une solution à la surchauffe dans ces espaces.
 - Prioriser ce principe dans les lieux accueillant des publics sensibles : végétalisation des cours d'écoles, crèches, EHPAD, équipements sportifs, espaces publics centraux, logements anciens et secteurs fortement minéralisés
 - Mobiliser la ressource en eau comme un outil de rafraîchissement des bourgs et espaces fortement minéralisés tout en prévenant des risques (inondation et pollution)

Objectif 2 : Considérer l'eau comme une ressource rare à traiter et optimiser



➤ Une ressource en eau préservée et sécurisée



- Poursuivre les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et du SRADDET en matière de protection et d'amélioration de la qualité de la ressource en eau.
- Conditionner le développement urbain à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource en eau potable mobilisable.
- Tenir compte des effets du changement climatique en s'appuyant sur des études prospectives et mettre en œuvre des mesures de protection.
- Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aire de protection des captages pour sécuriser la ressource en eau potable.
- Accompagner les transitions agricoles et industrielles face à la vulnérabilité de la ressource en eau et encourager à la sobriété des usages
- Assurer la performance des réseaux et une interconnexion des réseaux entre les intercommunalités et territoires voisins.

➤ Une gestion de l'assainissement adaptée, qui vient conditionner le développement urbain

- Assurer une cohérence entre le développement urbain et les capacités épuratoires :
 - Conditionner le développement urbain à la résorption des dysfonctionnements des stations d'épuration
 - Promouvoir un développement urbain en adéquation avec la capacité des stations d'épuration et des réseaux

- Tenir compte de l'augmentation de la sévérité des étiages
- Résorber les problématiques liées aux déversements significatifs d'effluents bruts dans les milieux naturels
- Poursuivre les politiques volontaristes des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC) pour améliorer les niveaux de conformité de l'assainissement non collectif

➤ **Assurer la perméabilité du territoire pour tenir compte des effets du changement climatique**

- Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols (noues, infiltration, chaussée réservoir, toitures végétalisées...).
- Favoriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle ou à l'opération (infiltration, rétention, tamponnage, etc.)

Objectif 3 : Améliorer l'équilibre énergétique du territoire



➤ **Une stratégie énergétique qui vise un taux de couverture des consommations par des énergies renouvelables de 61% en 2050**



La trajectoire de réduction des consommations énergétique vise à l'horizon 2050 l'objectif de -42%, à partir de 2022, avec un objectif intermédiaire de -7% à horizon 2030.

Les objectifs sectoriels et leurs leviers sont présentés plus haut dans le PAS.

A l'échéance 2050, l'ambition est d'atteindre une couverture des consommations par des énergies renouvelables produites localement, qui dépasse la moitié de ces consommations énergétiques (61%), pour un taux de couverture de 10% en 2022.

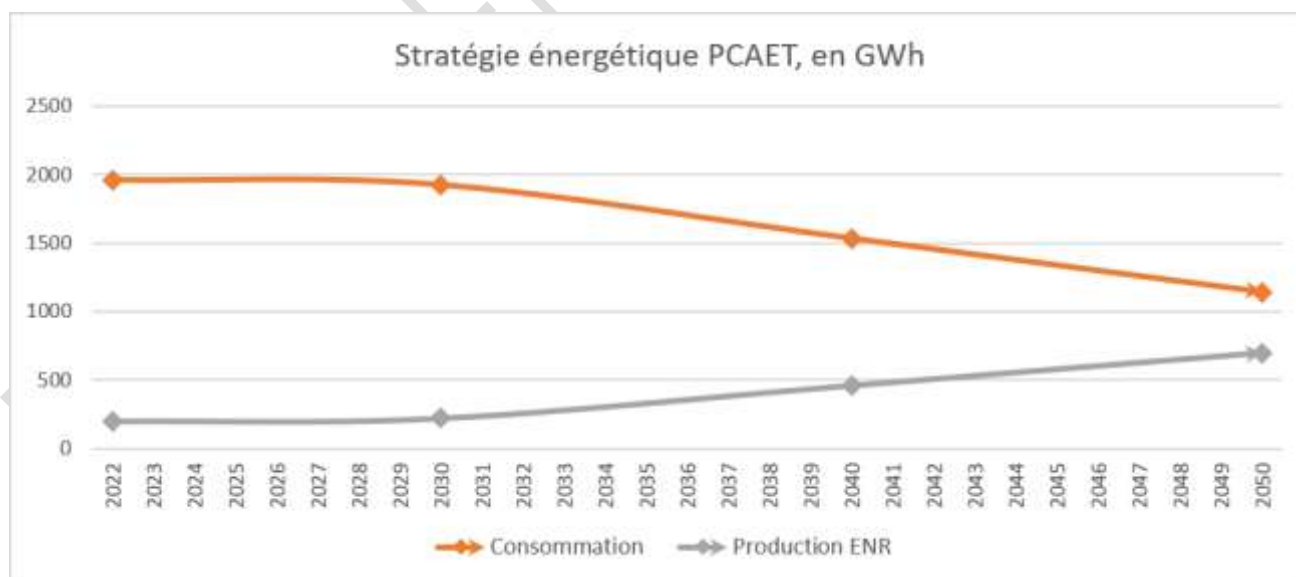


Figure 1 : Stratégie énergétique de la Bresse Bourguignonne à 2050 (source : SCET, sur la base des ateliers SCOT-AEC)

➤ Diversifier l'offre énergétique dans le territoire en tirant partie des ressources locales disponibles pour sécuriser l'approvisionnement



Les objectifs de production d'énergie renouvelable à l'horizon 2050 vise une augmentation multipliant par 3,5 la production actuelle (2022), en mobilisant plusieurs gisements, le premier étant la biomasse bois (forestière et bocagère), en lien avec sa part actuelle, puis les gisements du solaire photovoltaïque et du biogaz, et en productions plus ponctuelles ou dispersées la géothermie (principalement sur nappe) et le solaire thermique.

La répartition des différents vecteurs dans le mix produit localement peut être amené à évoluer dans le temps, au regard des opportunités et priorités de développement (ici, la priorité est notamment donnée au photovoltaïque et à la biomasse).

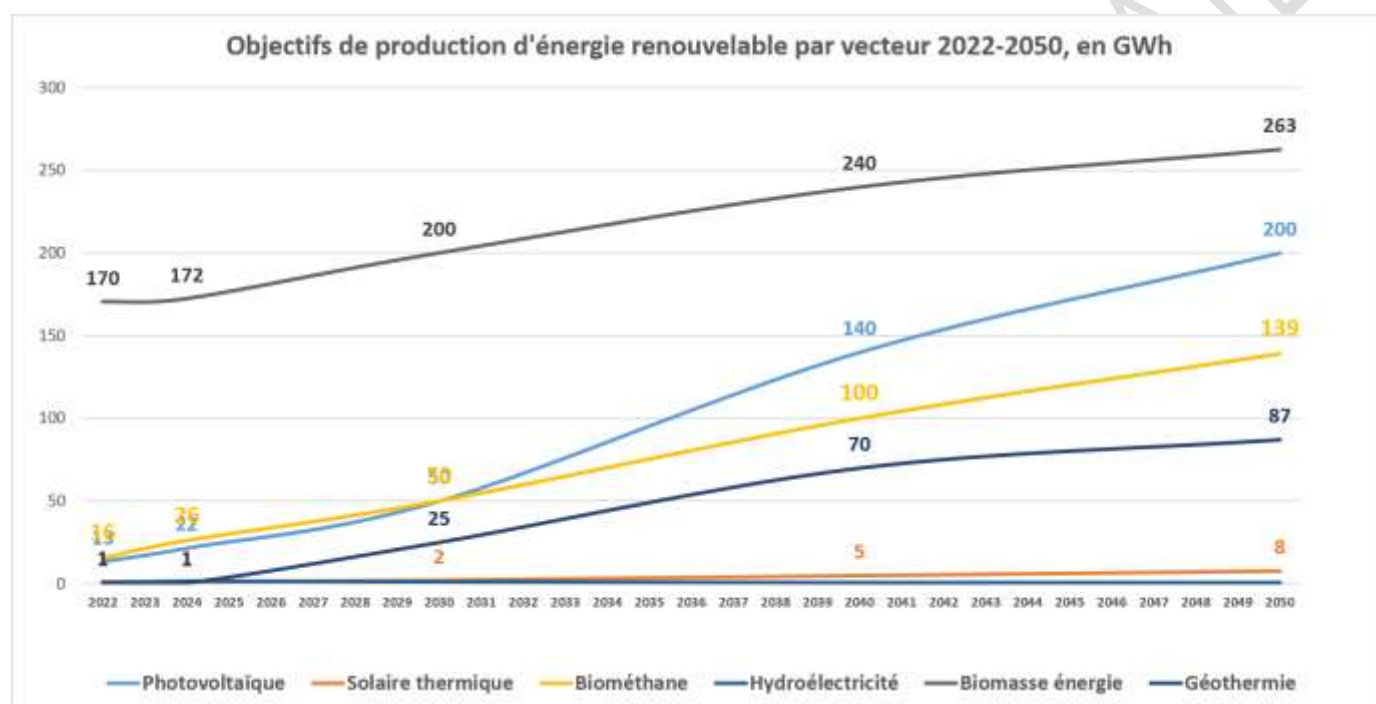


Figure 2 : Stratégie de production d'ENR de la Bresse Bourguignonne (source : SCET)

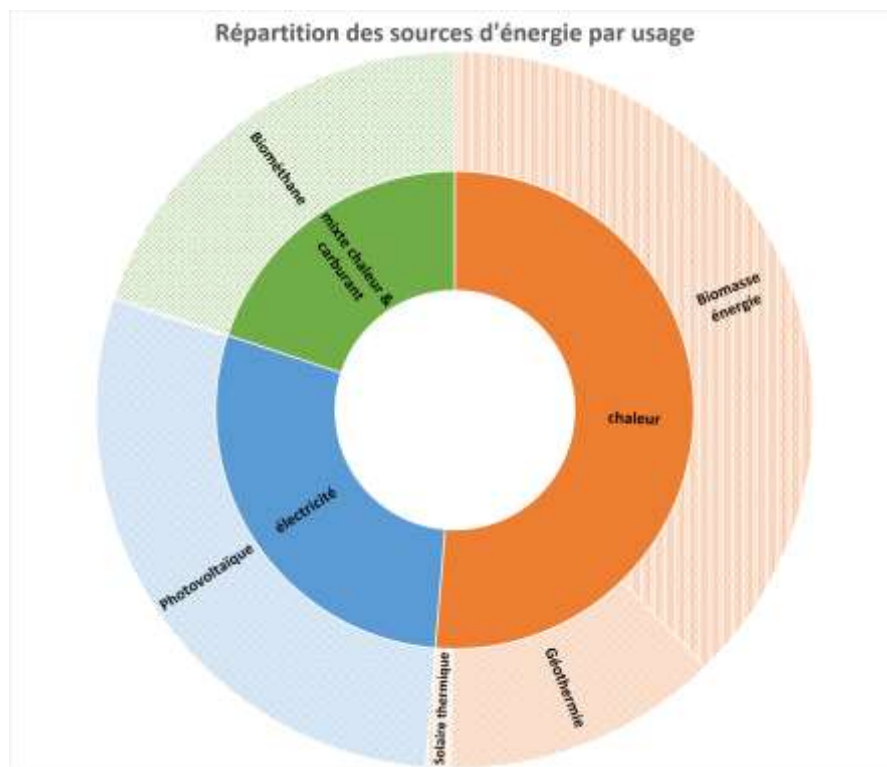


Figure 3: répartition des vecteurs d'énergie par besoin principal (source : SCET)

- Mener une politique énergétique volontariste de valorisation de la ressource territoriale en encourageant le développement de projets à grande échelle (centrale biomasse, méthaniseur, réseaux de chaleur, etc.) ;
 - Garantir un développement concerté et maîtrisé des projets, avec les enjeux environnementaux, paysagers et agricoles, les besoins locaux et les territoires voisins
 - Travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs locaux dans une dynamique de coopération territoriale
 - Accompagner le développement des ENR comme mode de chauffage et production d'eau chaude principal (bois, géothermie et pompes à chaleur, solaire thermique), en recherchant la performance des équipements, en particulier pour le chauffage au bois, et leur intégration harmonieuse au bâti
 - S'appuyer sur les ZAER pour orienter en priorité le développement des ENR dans les secteurs qui y sont identifiés, afin de faciliter le développement des projets
 - Encourager la diversification des types de portage des projets, par la mobilisation des entreprises locales, des leviers et obligations des communes, les solutions de portage partagé et les projets d'autoconsommation collective
- Accompagner le développement des différentes filières selon les priorités suivantes :
 - Poursuivre et promouvoir le développement des solutions solaires dans les opérations d'aménagement ou pour les constructions individuelles ;
 - Prioriser le développement des projets en toitures, ombrières, grandes superficies de bâtiments (commerciaux, industriel, etc.), et dans un second temps la mobilisation des sols artificialisés et friches
 - Coordonner un développement des projets agrivoltaïques cohérent et concerté sur l'ensemble territoire
 - Bois énergie :
 - Favoriser et encourager le développement des petits réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement et travaux sur les équipements publics communaux, en valorisant notamment un approvisionnement local (ressource bois bocagère)

- Garantir un développement concerté et maîtrisé des projets, avec les enjeux environnementaux, paysagers et agricoles, les besoins locaux et les territoires voisins
- Travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs locaux dans une dynamique de coopération territoriale
- Accompagner le développement des ENR comme mode de chauffage et production d'eau chaude principal (bois, géothermie et pompes à chaleur, solaire thermique), en recherchant la performance des équipements, en particulier pour le chauffage au bois, et leur intégration harmonieuse au bâti
- S'appuyer sur les ZAER pour orienter en priorité le développement des ENR dans les secteurs qui y sont identifiés, afin de faciliter le développement des projets
- Encourager la diversification des types de portage des projets, par la mobilisation des entreprises locales, des leviers et obligations des communes, les solutions de portage partagé et les projets d'autoconsommation collective

- Travailler en synergie avec l'ensemble des acteurs locaux dans une dynamique de coopération territoriale

- Accompagner le développement des ENR comme mode de chauffage et production d'eau chaude principal (bois, géothermie et pompes à chaleur, solaire thermique), en recherchant la performance des équipements, en particulier pour le chauffage au bois, et leur intégration harmonieuse au bâti

- S'appuyer sur les ZAER pour orienter en priorité le développement des ENR dans les secteurs qui y sont identifiés, afin de faciliter le développement des projets

- Encourager la diversification des types de portage des projets, par la mobilisation des entreprises locales, des leviers et obligations des communes, les solutions de portage partagé et les projets d'autoconsommation collective

- Accompagner le développement des différentes filières selon les priorités suivantes :

- Poursuivre et promouvoir le développement des solutions solaires dans les opérations d'aménagement ou pour les constructions individuelles ;

- Prioriser le développement des projets en toitures, ombrières, grandes superficies de bâtiments (commerciaux, industriel, etc.), et dans un second temps la mobilisation des sols artificialisés et friches
- Coordonner un développement des projets agrivoltaïques cohérent et concerté sur l'ensemble territoire

- Coordonner un développement des projets agrivoltaiques cohérent et concerté sur l'ensemble territoire

- Bois énergie :

- Favoriser et encourager le développement des petits réseaux de chaleur dans les projets d'aménagement et travaux sur les équipements publics communaux, en valorisant notamment un approvisionnement local (ressource bois bocagère)

- Accompagner à l'amélioration de la performance des équipements de chauffage au bois, pour limiter les émissions de particules fines
- Coordonner le développement d'un maillage du territoire en petites unités de méthanisation agricole
- Encadrer les conditions d'installation des projets de méthanisation industrielle, de production d'hydrogène, de bioGNV, d'agrivoltaïsme, d'éolien et assurer la place des collectivités dans les projets
- Assurer un développement coordonné des réseaux énergétiques (électricité, chaleur et gaz), en cohérence avec les solutions de productions et les besoins du territoire.
 - Réseau électrique : Assurer, avec les gestionnaires de réseau, la capacité à accepter les nouvelles productions, pour ne pas bloquer le développement des filières de productions d'électricité renouvelable et s'adapter à la multiplication des petites unités ; prioriser dans l'accès au raccordement les projets portés par les communes ; valoriser les installations de recharge (IRVE) et les projets de production d'hydrogène pour le stockage de l'électricité
 - Réseau de gaz : avec les gestionnaires de réseau, développer le réseau de façon à assurer l'injection de biogaz en coordination avec le développement des unités de méthanisation
 - Réseau de chaleur : développer en priorité vers les zones de consommation de chaleur plus dense et les nouveaux aménagements, accompagner la massification des petits réseaux de chaufferies collectives

➤ **Une stratégie énergétique à 2050 qui conduit à une baisse de 40% des émissions de GES**

Les objectifs en matière de réduction de la consommation d'énergie, de substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables et de réduction des émissions d'origine non énergétiques (pratiques agricoles, usages industriels et résidentiels) permettent de viser une réduction des émissions de GES de 40% entre 2022 et 2050.

La mise en œuvre de pratiques agricoles favorisant la séquestration de carbone, dans un contexte d'affaiblissement de la capacité de séquestration par les forêts, permet de viser une séquestration de 11% des émissions en 2050 (contre 6% en 2022).

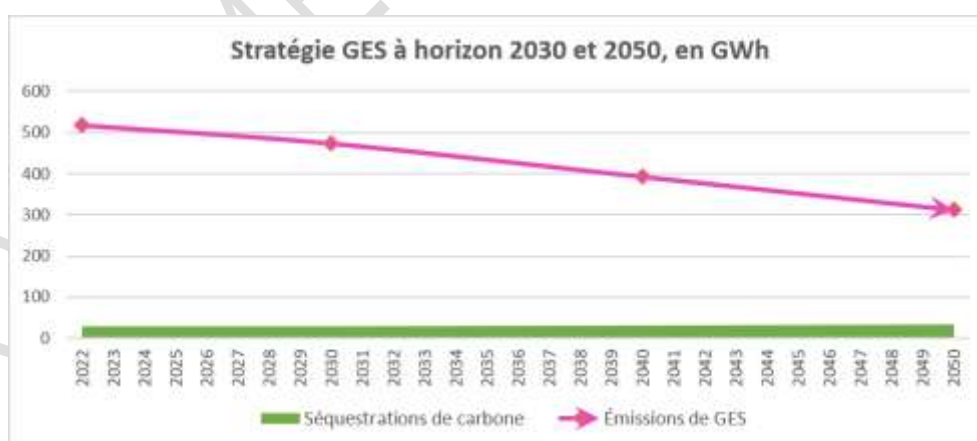


Figure 4 : Objectifs de réduction des émissions de GES à 2050 (source : SCET)

AXE 3 : POUR UN TERRITOIRE ADAPTE AUX NOUVEAUX MODES DE VIE ET AUX TRANSITIONS

Les transitions environnementales et sociétales transforment profondément les modes de vie et les attentes des habitants. Or, les comportements individuels font beaucoup dans la santé des habitants. L'aménagement du territoire constitue un levier pour favoriser et faciliter des comportements et choix de vie plus favorables à la santé, mais aussi à l'environnement : se déplacer à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture, accéder à une alimentation locale et de qualité, accéder facilement à des commerces de proximité, à des espaces de nature, pratiquer une activité physique... autant d'habitudes qui favorisent directement le bien-être.

À travers cet axe, le SCoT affirme qu'un territoire favorable à la santé est avant tout un territoire qui facilite les bons choix du quotidien. En agissant sur l'organisation des espaces, l'accessibilité des services et commerces, les mobilités et les conditions de consommation, le SCoT accompagne l'évolution des modes de vie tout en renforçant la résilience, l'attractivité et la qualité de vie du territoire.

Orientation 1 : Des habitudes de consommation à orienter par l'aménagement

→ Lecture santé et bien-être

L'environnement alimentaire — ce qui est physiquement et économiquement à portée des habitants — est un déterminant de santé que la planification peut orienter. La Bresse dispose d'un atout rare avec son terroir d'excellence (Volaille de Bresse, AOP, circuits courts), mais cette qualité reste inaccessible à une part des ménages dans un territoire où la pauvreté atteint 15 % localement. Ancrer les filières locales dans la restauration collective et la vente directe accessible, c'est agir simultanément sur la qualité nutritionnelle et sur l'équité — deux faces du même déterminant.

Objectif 1 : Valoriser l'agriculture comme un pilier de la production locale et de l'alimentation

Valoriser l'agriculture locale doit contribuer à renforcer l'accès à une alimentation saine, de qualité et abordable, en rapprochant productions agricoles, commerces alimentaires, marchés, restauration collective et lieux de distribution de proximité.

➤ Conforter un modèle agricole de proximité résilient



- Contribuer à la souveraineté alimentaire régionale par le maintien d'une diversité des productions agricoles : aviculture, maraîchage, polyculture élevage, etc.
- Contribuer au bon fonctionnement des exploitations en permettant l'évolution du bâti agricole.
- Pérenniser le foncier agricole en limitant le phénomène d'artificialisation des sols, et en facilitant les transmissions pour les reprises d'exploitation.
- Accompagner les besoins des filières spécialisées : maraîchage, filières avicole et porcine, polyculture élevage...
- Accompagner l'adaptation des filières au changement climatique : accompagner la mise en œuvre de pratiques durables favorisant l'adaptation, la séquestration de carbone, l'infiltration des eaux et limiter le ruissellement.

- Développer les modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts : développer l'approvisionnement local de la restauration collective, la vente directe « à la Ferme », la transformation et le conditionnement local des productions, etc.
- Accompagner les filières agricoles dans la transition énergétique, en fournissant un cadre approprié pour le développement des énergies renouvelables, tout en favorisant une diminution globale des consommations énergétiques du secteur.

➤ Une agriculture durable, support d'identité et de qualité paysagère

- Conserver la diversité agricole et paysagère caractéristique de l'identité de la Plaine Bressane (chalonnaise et louhannaise) en préservant et renforçant le réseau bocager et les structures agroécologiques dans le territoire, en lien avec les enjeux de fonctionnalité écologique.
- Apporter une vigilance à l'intégration paysagère des bâtiments d'exploitation agricole
- Préserver et valoriser les productions labellisées et de qualité AOC/AOP (Volaille de Bresse, Comté-Morbier, Beurre et Crème de Bresse).
- Poursuivre la diversification des activités agricoles vers un tourisme rural qui valorise les savoir-faire locaux : vente directe, fermes pédagogiques, gîtes, chambres d'hôtes...
- Valoriser les manifestations commerciales majeures de type foires et marchés en tant que lieux de vente et de découverte des productions locales.

Objectif 2 : Anticiper l'évolution du commerce pour permettre son maintien en proximité et garantir un accès quotidien à l'alimentation et services essentiels

➤ Affirmer une hiérarchie commerciale afin de maintenir une couverture de l'ensemble du territoire et d'éviter les effets de concurrence

- Pérenniser une offre commerciale d'envergure à l'échelle du SCoT au sein de la **centralité bressane** pour limiter l'évasion commerciale vers les agglomérations chalonnaise et lédonienne :
 - Garantir le bon fonctionnement du commerce de proximité du **centre-ville de Louhans-Chateaufort** et des voies en étoile en travaillant la lisibilité de l'offre et les conditions d'accessibilité : favoriser notamment les linéaires commerciaux situés en rez-de-chaussée, prévoir les conditions de stationnement au pourtour du centre
 - Conforter l'offre commerciale de moyenne et grande distribution, particulièrement présente dans la **centralité bressane**, pour répondre aux besoins hebdomadaires des ménages et à des besoins d'achat plus exceptionnels.
- Confirmer le rôle des **pôles d'équilibre** pour venir compléter l'offre de moyenne distribution, notamment alimentaire, et y développer un tissu commercial de proximité afin de garantir un équilibre territorial du commerce et limiter les déplacements longs en direction de la centralité bressane ou des agglomérations de Chalon-sur-Saône, et Lons-le-Saunier pour les communes en frange.
- Maintenir les **pôles de proximité et d'hyper-proximité** dans leur rôle de relais en y favorisant la concentration de plusieurs commerces de proximité, de plus petites surfaces, qui se nourrissent les uns les autres
 - Rendre plus lisible les linéaires ou espaces commerciaux pour faciliter les liens physiques entre les commerces
 - Organiser les déplacements internes des centre-bourgs de sorte à ce qu'ils favorisent le commerce et la concentration de commerce
- Dans **les autres communes**, dynamiser la vie locale en centre-bourg par le maintien des commerces de proximité :

- Améliorer les conditions d'accès au bourg, notamment par les modes « doux » et pour les personnes à mobilité réduite.

➤ **Encadrer le développement des commerces en périphérie pour favoriser les centres-villes et centres-bourgs**

- Maîtriser le développement du commerce de périphérie :
 - Privilégier l'extension de zones commerciales existantes, plutôt que la création de nouvelles zones. Viser en particulier les zones ayant une bonne accessibilité en modes doux et pouvant participer à la dynamisation des commerces de centre-bourg par une bonne articulation
 - Limiter l'installation de commerces isolés, qui s'appuient sur les flux notamment le long des axes routiers, pour préférer les effets de concentration et de densité en lien avec d'autres équipements et services ou en proximité avec l'habitat, en particulier à Louhans-Chateaufort où cette problématique est rencontrée.
- Dans un contexte économique difficile pour les commerces et de risque d'augmentation de la vacance, permettre la mutation de ces zones commerciales de périphérie et l'évolution des commerces vers de nouveaux usages (programme mixte) ou vers de l'activité économique réorientée (industrie / artisanat / bureaux).
- Optimiser et requalifier les zones d'activités commerciales situées en périphérie et/ou en entrées de ville et de bourg et améliorer l'intégration paysagère des secteurs de frange.

Orientation 2 : Des interactions sociales à faciliter

→ **Lecture santé et bien-être**

Renforcer la santé mentale et sociale en créant des lieux de rencontre accessibles, sûrs et inclusifs, et en limitant l'isolement par la mixité et l'intergénérationnel. La cohésion sociale est un déterminant de santé à part entière : la qualité et la densité des liens protègent contre la souffrance psychique et la perte d'autonomie. En Bresse, l'isolement — particulièrement des personnes âgées et de certains jeunes — est documenté, et la santé mentale figure parmi les trois priorités du territoire. Les espaces publics et les lieux de rencontre ne sont pas un agrément : ce sont des infrastructures de prévention que l'aménagement a le pouvoir de créer ou d'effacer

Objectif 1 : Mobiliser les espaces collectifs comme supports de rencontre



- Assurer un traitement qualitatif des espaces publics pour faciliter leur rôle de lieux de sociabilité, de catalyseur de santé mentale et d'activité physique du quotidien.
 - Végétaliser les espaces publics pour les rendre plus agréables et attractifs (ombrage, îlots de fraîcheurs, qualité de l'air, zone d'apaisement utiles pour des publics comme les enfants ou les personnes âgées etc.).
 - Porter une attention particulière au mobilier urbain et son positionnement.
 - Aménager des espaces publics adaptés aux modes actifs pour les penser comme des lieux collectifs, traversés et vécus.
- Aménager les espaces publics situés à proximité des équipements publics.
- Dans les centres-bourgs, assurer un maillage diffus de la végétation, dans un souci de maintien de biodiversité et d'adaptation au changement climatique :
 - Porter une attention particulière à la centralité bressane et les pôles d'équilibre

- Favoriser la présence d'arbres, d'espaces non bitumés, permettant de contribuer à la gestion des eaux pluviales.
- Renforcer la présence d'espaces collectifs végétalisés, ombragés ou avec la présence d'eau dans les bourgs permettant de lutter contre les surchauffes.

Objectif 2 : Lutter contre l'isolement social

- Affirmer la lutte contre l'isolement comme un objectif de santé mentale et sociale, particulièrement dans un territoire vieillissant et rural, où l'éloignement des services peut renforcer les situations de solitude (facteur défavorable à la santé)
- Assurer la mixité sociale par une offre de logements adaptée pour les ménages les plus précaires ou les plus isolés :
 - Produire une offre de logement aidé pour les ménages les plus modestes, en cherchant à se rapprocher des transports, services, équipements et emplois. Privilégier ainsi leur implantation dans la centralité bressane, les pôles d'équilibre et les pôles de proximité
 - Garantir une mixité sociale à l'échelle du SCoT afin d'éviter une concentration de cette offre en logements aidés dans la centralité bressane
- Créer les conditions de la mixité intergénérationnelle pour une offre de logements et hébergements spécialisés répartie sur le territoire
 - Augmenter l'offre d'hébergement pour personnes âgées type maison de retraite médicalisée ou non, foyer, résidence senior ou autres services d'accueil des personnes âgées, dans la centralité bressane et pôles d'équilibre
 - Encourager la production d'une offre de logements innovante pour le maintien à domicile : colocation, habitat intergénérationnel, résidences spécialisées, etc.
- Lutter contre la désertification des équipements et services en milieu rural par le maintien d'une offre de proximité :
 - S'appuyer sur le noyau de commerces et d'équipements de proximité existant en centre-bourg
 - Mutualiser les équipements entre communes dans une logique de solidarité intra-communale
 - Envisager la reconversion de certains équipements / bâtiments publics sous-utilisés vers des nouveaux usages adaptés aux futurs besoins du territoire (vieillesse, solidarités, etc.)
 - Renforcer les services numériques et dématérialisés comme alternatives pour les espaces plus isolés

Orientation 3 : Des habitudes de mobilité à accompagner par l'aménagement

→ Lecture santé et bien-être

La mobilité est le déterminant de santé le plus directement façonné par l'aménagement. En organisant la dépendance à la voiture (plus de 80 % des trajets domicile-travail), le territoire a aussi organisé la sédentarité — premier facteur de risque évitable des maladies chroniques. Ici, l'approche propose d'inverser cette logique : rendre la marche et le vélo possibles et sûrs, c'est restituer à chacun une activité physique quotidienne. Parce que les modes actifs ne conviennent pas à tous, les solutions partagées (covoiturage, transport à la demande) complètent ce levier pour les publics âgés ou empêchés, garantissant une mobilité inclusive et accessible (continuité, sécurité, confort, intermodalité). Sans remettre en cause la place indispensable de la voiture dans un territoire rural, le SCoT encourage le développement de solutions complémentaires permettant d'offrir davantage de choix aux habitants.

- Objectif PCAET : une baisse des consommations du secteur des transports routiers (personnes et marchandises) de 46 % entre 2022 et 2050.

Objectif 1 : Favoriser les mobilités actives en cœur de bourg et entre les communes



➤ Organiser le développement urbain de façon à faciliter l'usage des modes actifs dans les bourgs



- Corréler développement urbain mixte, aménagement de cœurs de bourg et maillage de liaisons douces pour réduire les distances à parcourir pour les habitants.
- Améliorer la qualité des aménagements en faveur des modes actifs, afin de favoriser l'activité physique, réduire les consommations d'énergie et réduire les nuisances :
 - Sécuriser les espaces publics pour permettre des déplacements piétons ou vélos sereins pour les habitants avec des espaces bien délimités et/ou dédiés
 - Aménager des continuités piétonnes ou cyclables en identifiant et résolvant les potentielles ruptures
 - Améliorer la végétalisation des espaces pour les rendre plus agréables (ombrage, etc.)
 - Proposer des infrastructures cyclables qui facilitent ce mode : arceaux, locaux sécurisés, signalétique...

➤ Assurer un maillage du territoire en liaisons cyclables



- Au sein de chaque commune, développer les liaisons entre les bourgs et les hameaux afin de favoriser l'utilisation des modes doux pour les déplacements de « courte distance » :
 - Intégrer les chemins ruraux aux itinéraires cyclables et piétons structurants pour favoriser l'émergence de ces liaisons.
 - Etudier la requalification, voire la réaffectation de voies routières rurales peu circulées à destination des modes actifs.
- Cibler en particulier les espaces qui génèrent des flux importants pour les futurs aménagements :
 - Pôles d'emplois : sites d'activité d'une certaine taille, centralité bressane et pôles d'équilibre
 - Equipements : écoles/collèges/lycées, pôles de santé, etc.
 - Pôles d'intermodalité : gares.

Objectif 2 : Proposer des alternatives à la mobilité individuelle véhiculée et carbonée



➤ Valoriser et faciliter l'usage des transports collectifs



- Proposer une offre alternative à la voiture individuelle performante et pérenne pour les déplacements longue distance entre les différentes polarités du territoire et promouvoir le développement des structures associées.
 - Maintenir les liaisons interurbaines existantes en direction des agglomérations lédonienne, chalonaise, doloise en s'appuyant sur la desserte du réseau régional Mobigo
 - Valoriser les liaisons TER depuis Louhans vers Dijon (par Mervans) et vers Bourg-en-Bresse (par Saint-Amour). Organiser le rabattement vers les gares du territoire de Louhans et Mervans et les gares, en proximité directe, de Tournus, Saint-Amour, Lons-le-Saunier et Chalon-sur-Saône avec des parkings relais ou liaisons modes actifs dans une logique d'intermodalité.
- Maintenir l'offre en transport en commun et transport à la demande existante comme alternative durable et acceptable à l'automobile vers/depuis des secteurs qui polarisent les flux : les pôles

d'emplois et zones d'activité économiques structurantes, les pôles d'équipements et services, les gares, etc.

- Etendre et rationaliser le réseau de transport à la demande sur l'ensemble du territoire pour faciliter l'accès à la mobilité pour tous et éviter les situations d'isolement des ménages modestes et des personnes âgées ou dépendantes.
- Proposer aux ménages des alternatives à la mobilité individuelle en développant des initiatives de transports partagés et alternatifs adaptés au milieu rural, de type aires de covoiturage, parkings relais ou mutualisés (*voir axe 1 sur les objectifs associés à l'armature et principe de rabattement*)

➤ **Se munir d'équipements et infrastructures nécessaires à une mobilité bas-carbone**



- Contribuer au développement de la mobilité bas-carbone à travers le déploiement des infrastructures types bornes IRVE et stations de recharge, et la mobilisation de l'ensemble des acteurs économique pour un maillage du territoire dans les différentes solutions, adapté aux besoin locaux (électrique, bioGNV, hydrogène, etc.).
- Organiser une logistique territoriale plus sobre et plus performante afin de réduire l'empreinte carbone des flux de marchandises et d'améliorer l'efficacité des déplacements économiques par la mutualisation d'équipements et ainsi l'optimisation des flux, et l'organisation des stations de recharge en cohérence avec les espaces économiques du territoire.

DOCUMENT DE TRAVAIL

RECAPITULATIF DES ORIENTATIONS AIR-ENERGIE-CLIMAT



Le principe retenu pour la trajectoire Air Energie Climat de la Bresse bourguignonne est le suivant : agir fortement sur la réduction des consommations d'énergie liée aux mobilités et à l'habitat, afin de proposer un développement maîtrisé des énergies renouvelables.

Cette partie synthétise les principaux leviers mobilisés dans le Projet d'aménagement stratégique en matière d'ambitions relatives au Plan climat air énergie territorial. Pour le détail des objectifs déployés, se référer aux pictogrammes « Air Energie Climat » intégrés au fil de l'eau dans les trois axes du PAS.

➤ Habitat

- Une rénovation énergétique ambitieuse : environ 75% des logements existants rénovés en 2050 (à parts égales, entre la rénovation globale et la rénovation dite poste à poste), pour un rythme de démarrage de 400 logements par an en moyenne sur 2027-2032
- La mobilisation de la vacance,
- La construction de nouvelles typologies plus petites en surface et moins consommatrice en énergie et espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- L'amélioration du confort d'été dans les bâtiments

➤ Mobilités

- Une armature de proximité maintenue et renforcée induisant des besoins moindres en termes de déplacements (travail, commerces, services, loisirs, etc.),
- Le déploiement d'une offre alternative à la mobilité individuelle via la mobilisation de divers leviers (infrastructures, fréquence, diversification de l'offre, etc.),
- Pour des hypothèses portant sur une baisse du nombre moyen de trajets effectués par personne sur une semaine (environ 2 trajets en moins) ; une diminution des distances moyennes parcourues (environ -17%) ; un report modal vers le vélo, les transports en commun.
- La décarbonation des flottes de véhicules (15% en électrique en 2030 et 90% en 2050)

➤ Activités économiques (industrie et tertiaire)

- L'accompagnement des acteurs industriels et tertiaires dans l'évolution des pratiques afin de viser la diminution des consommations énergétiques, mais aussi afin de réduire les besoins en eau ou en matériaux, dans une forte logique d'économie circulaire,
- La mise en réseaux des acteurs économiques, publics ou consulaires, dans le but d'assurer le déploiement de nouveaux procédés industriels ou de dispositifs de production d'énergie renouvelable.

➤ Agriculture

- L'accompagnement de la profession pour le renforcement de sa résilience : diminution des consommations énergétiques (engins, bâtiments, etc.), renforcement d'une agriculture de proximité répondant aux besoins du territoire, réduction des besoins en ressource et préservations des sols, diversification des débouchés, etc.

➤ Energies renouvelables

- La mobilisation maîtrisée mais centrale des ressources du territoire dans le but d'augmenter l'autonomie énergétique : bois-énergie (dont bois-bocager), méthanisation, chaleur,

- Le déploiement d'un cadre favorable au développement d'infrastructures de production d'énergie renouvelable, en adéquation avec la préservation des paysages, des espaces naturels, agricoles et forestiers et des différents usages (agriculture, loisirs, etc.), avec une vigilance particulière sur les unités de méthanisation, le photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïsme.
- La mobilisation de l'énergie solaire photovoltaïque, prioritairement sur toiture (à 70-80%), pour une superficie totale d'environ 100ha de panneaux à installer (pour des panneaux d'environ 220 Wc/m²)

➤ Adaptation du territoire

- La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, mais aussi des espaces de nature ordinaire en ville, pour leur rôle en matière de lutte contre les risques, séquestration du carbone, santé, etc.
- La rénovation du parc bâti résidentiel et tertiaire dans le but de rendre le territoire plus agréable à vivre dans un contexte de dérèglement climatique
- La préservation de la ressource en eau, sur les aspects qualitatifs et quantitatifs, à travers la réduction des pressions (sobriété des prélèvements, préventions des pollutions d'origine agricole, industrielle, etc.) et la préservation des espaces d'infiltration.

➤ Qualité de l'air

- L'accompagnement et la sensibilisation des acteurs économiques et agricoles, mais aussi des particuliers, pour l'évolution de leurs pratiques et afin de réduire les émissions de polluants,
- La réduction de l'exposition des populations aux pollutions atmosphériques, notamment les publics les plus fragiles,
- L'évitement des secteurs les plus exposés à la pollution atmosphérique pour les nouveaux aménagements.

➤ Objectifs de réduction des consommations énergétiques

Consommation d'énergie, en GWh	2022	2030		2050	
Résidentiel	503	470	-7%	280	-44%
Tertiaire	129	125	-3%	110	-15%
Transport routier	922	850	-8%	500	-46%
Agriculture	125	113	-10%	100	-20%
Industrie	279	258	-8%	150	-46%
Total	1958	1815	-7%	1140	-42%

Focus sur la rénovation énergétique :

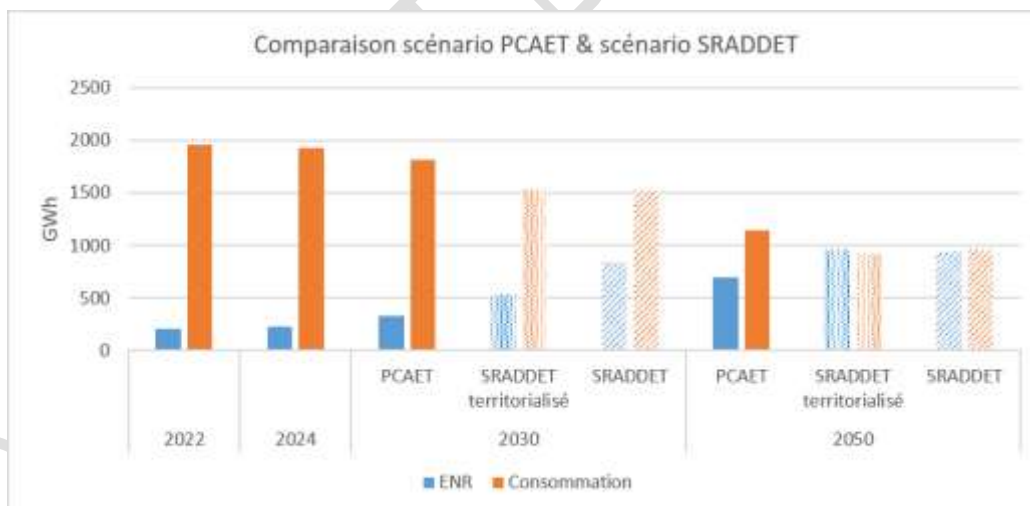
Paramètres	individuel	collectif	DPE estimatif	taille moyenne	conso totale
Nb logements total 2022	33 826	4 228	D/E (150kWh/m²)	114m² indiv / 60 m² collectif	503 GWh
Logements rénovés (rénovation performante = niveau BBC réno)	24 906	3 594	B/C (75/m²)	80m² indiv / 50 m² collectif	163 GWh

Logements non rénovés	8 920	634	D/E (150kWh/m²)	114m² indiv / 60 m² collectif	158 GWh
Logements neufs	2 800	700	A (30/m²)	80m² indiv / 50 m² collectif	8 GWh
économie - sobriété	15% liés aux écogestes, performance des appareils, etc. soit une économie de 49 GWh				

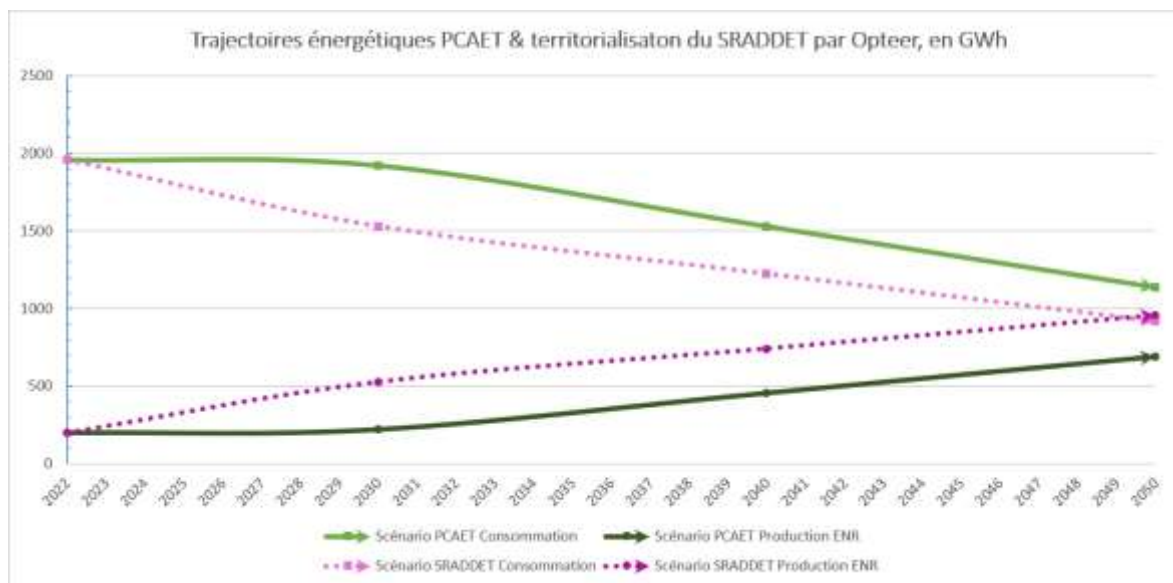
➤ **Objectifs de production d'énergie renouvelable**

Estimation de la production d'EnR par source d'énergie, en GWh	2022	2024	2030	2050	
Photovoltaïque	13	22	50	200	x 15
Éolien	0	0	0	0	x 0
Hydroélectricité	1	2	1	1	x 1
Biométhane	16	26	50	139	x 9
Biomasse énergie	170	172	200	263	x 2
Solaire thermique	1	1	2	8	x 6
Géothermie	1	1	25	87	x 174
Total	202	223	328	697	

➤ **Comparaison avec les objectifs du SRADET**

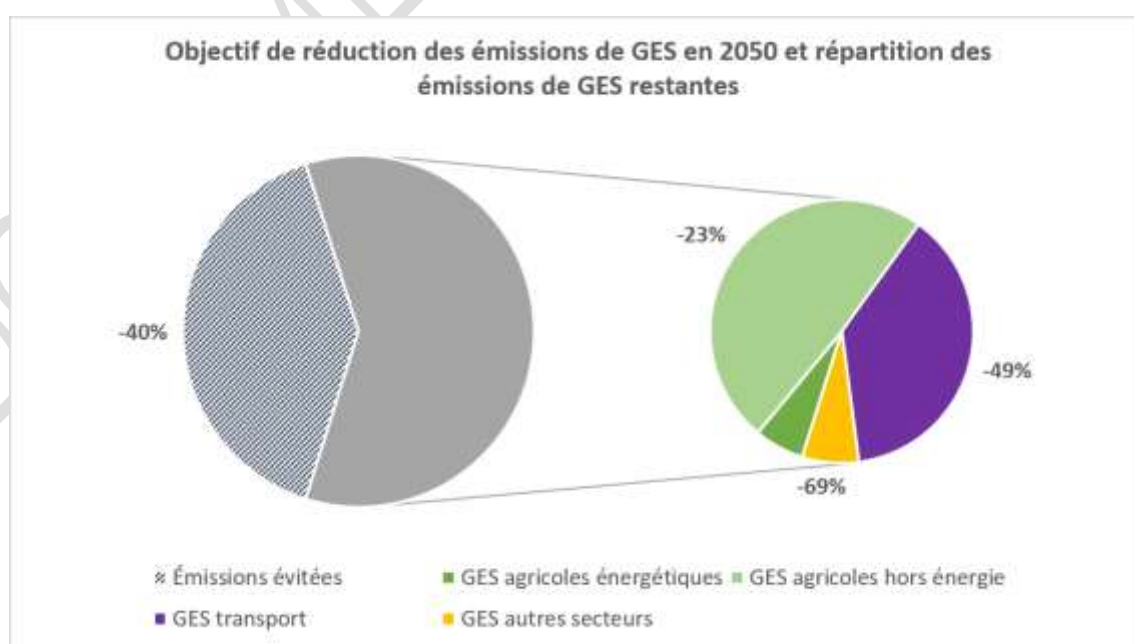


A l'horizon 2050, les objectifs AEC s'approche de la cible territorialisée du SRADET proposée par Opteer sur la baisse des consommations, mais présentent un écart plus marqué sur la production d'ENR, notamment en raison d'une absence de mobilisation de la production éolienne et d'une production légèrement moindre sur le solaire (photovoltaïque et thermique).



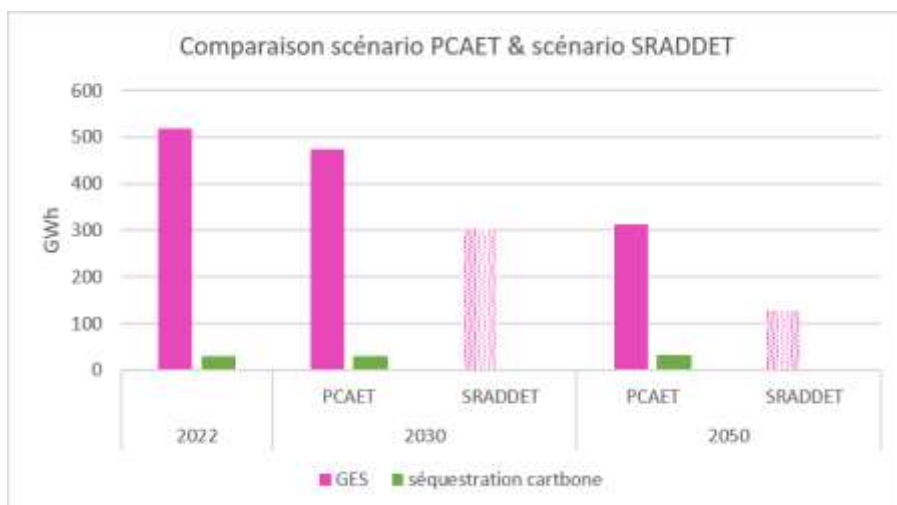
➤ Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Émissions de GES, en kTCO ₂ e	2022	2030		2050	
Résidentiel	37	31	-16%	10	-73%
Tertiaire	14	12	-13%	5	-62%
Transport routier	227	203	-10%	116	-49%
Agriculture	218	207	-5%	169	-23%
Industrie	18	15	-14%	6	-65%
Production d'énergie et déchets	6	6	0%	6	0%
Total	518	474	-9%	312	-40%



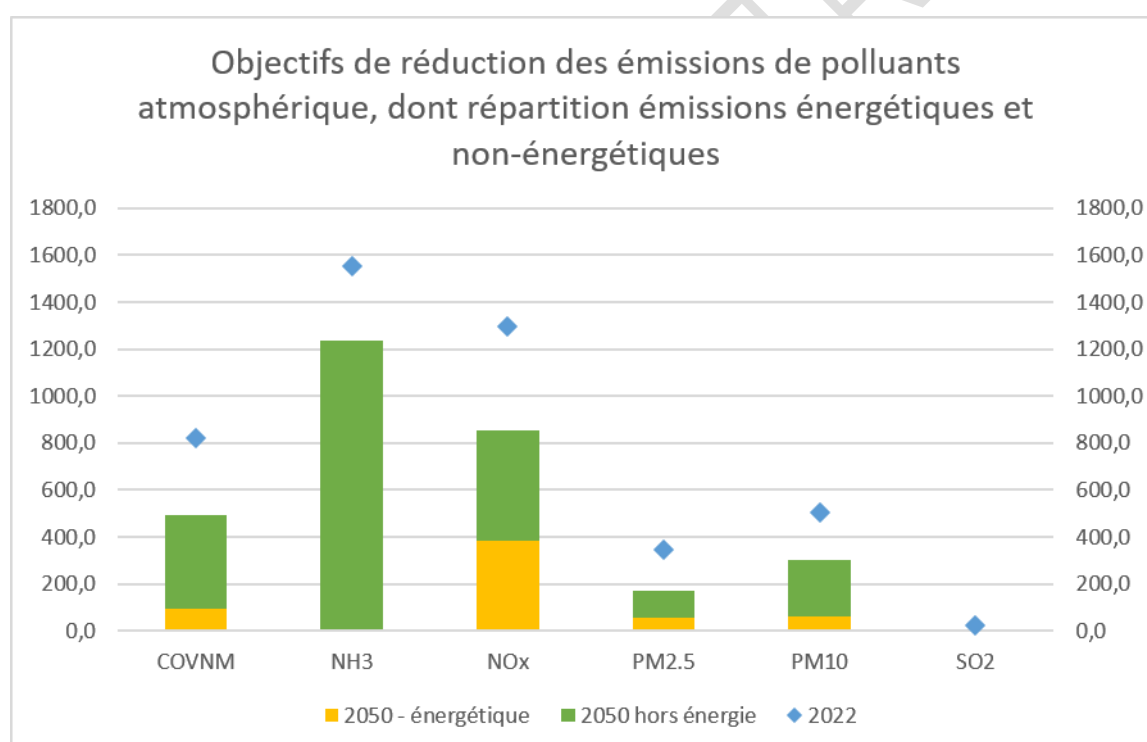
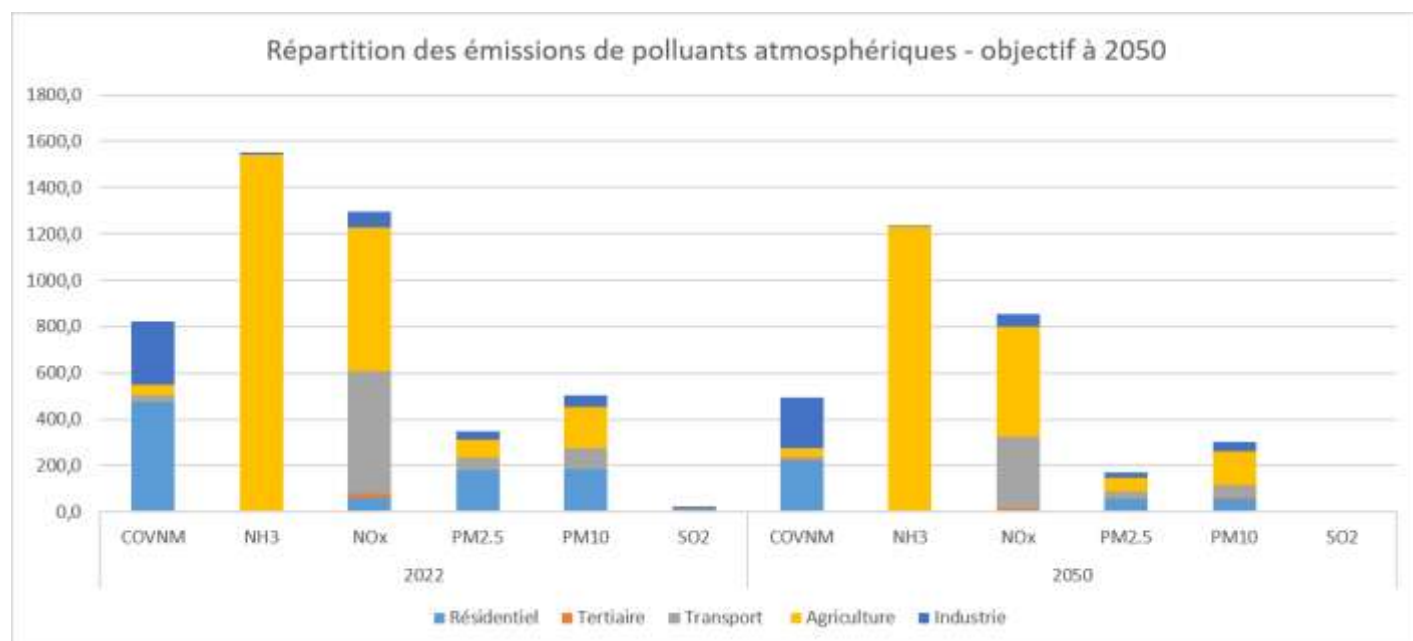
Le territoire est concerné par le passage d'une autoroute, générant des émissions de GES supplémentaires, sur lesquelles il n'a pas de levier direct, ainsi que par une dominante de l'espace agricole, exploité

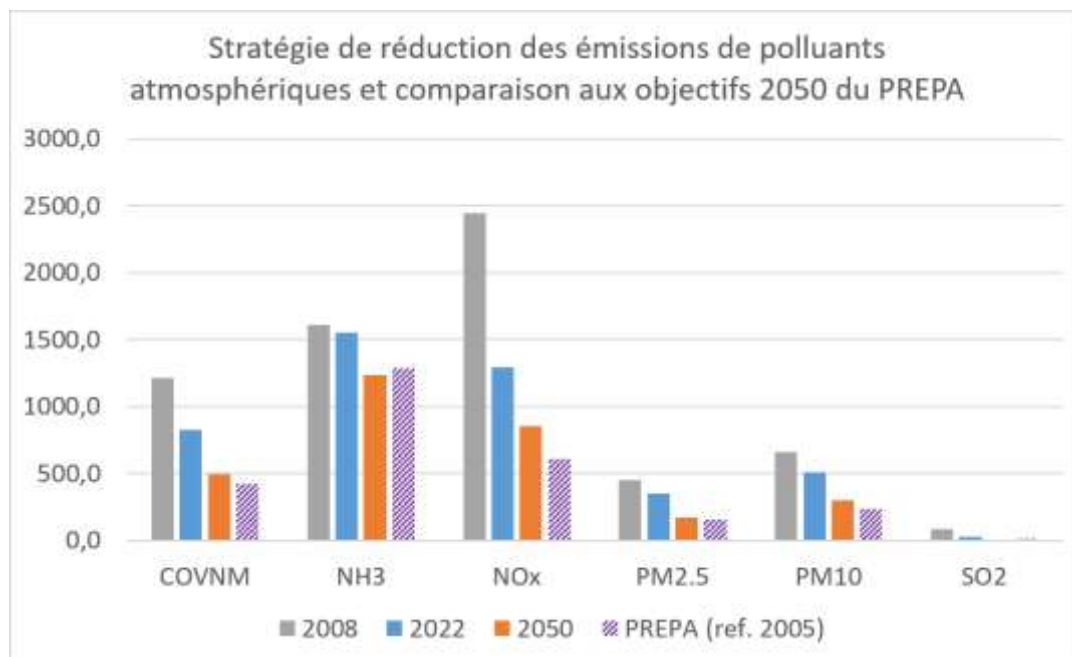
en pâturages, générant mécaniquement des émissions de GES plus difficilement réductibles. Ainsi la part d'émissions résiduelles en 2050 s'élève à 60% des émissions de 2022.



➤ Objectifs de réduction des polluants atmosphériques

Émissions de polluants atmosphériques, en tonnes	2022					
	COVNM	NH3	NOx	PM2.5	PM10	SO2
Résidentiel	475,6	0,0	60,9	180,7	184,9	15,1
Tertiaire	1,3	0,0	15,6	0,5	0,5	3,1
Transport	27,1	7,3	531,0	54,3	89,5	0,5
Agriculture	42,3	1535,9	620,3	77,1	179,3	1,8
Industrie	277,1	9,2	67,6	34,2	50,2	3,4
TOTAL	823,3	1552,4	1295,5	346,8	504,3	23,9
	2030					
	COVNM	NH3	NOx	PM2.5	PM10	SO2
Résidentiel	420,2	0,0	49,5	153,5	157,1	12,1
Tertiaire	2,1	0,0	13,4	1,0	1,0	2,5
Transport	24,8	6,9	483,5	49,5	82,8	0,5
Agriculture	41,2	1469,9	589,8	73,5	171,7	1,6
Industrie	264,5	7,3	64,1	31,6	47,8	2,9
TOTAL	752,7	1484,1	1200,3	309,1	460,4	19,5
	2050					
	COVNM	NH3	NOx	PM2.5	PM10	SO2
Résidentiel	218,0	0,0	7,7	54,2	55,3	1,0
Tertiaire	5,2	0,0	5,0	2,8	2,9	0,1
Transport	16,4	5,6	310,2	31,8	58,5	0,3
Agriculture	37,0	1228,8	478,6	60,4	144,2	0,9
Industrie	218,4	0,3	51,4	21,9	39,0	1,2
TOTAL	495,0	1234,7	852,8	171,2	300,0	3,5





➤ Mix énergétique stratégique à 2050

Employé pour le calcul des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Ce mix est une proposition théorique, cherchant la meilleure adéquation entre les productions et les consommations, tout en tenant compte des besoins réels (électricité, chaleur, carburant).

